

**CENTRE D'AIDE AUX PERSONNES**  
**CENTRUM VOOR ALGEMEEN WELZIJNSWERK**

**ASBL BRABANTIA VZW**

Rue de la Charité, 43  
Liefdadigheidstraat, 43  
1210 Bruxelles-Brussel



**RAPPORT D'ACTIVITES 2014**  
**ACTIVITEITENVERSLAG 2014**

**- version française-**

Centre d'Aide aux Personnes agréé et subsidié par la  
Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale

Centrum voor Algemeen Welzijnswerk erkend en gesubsidieerd door de  
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van Brussel-Hoofdstad

## Table de matière

|                                                                                                    |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Liste des abréviations.....                                                                        | 3  |
| 1. Introduction .....                                                                              | 4  |
| 1.1 Présentation du Centre d'Aide aux Personnes Brabantia .....                                    | 4  |
| 1.2 Elections 2014.....                                                                            | 4  |
| 1.3 Pauvreté.....                                                                                  | 5  |
| 2. Les données statistiques globales de 2014 .....                                                 | 6  |
| 2.1 Le profil des usagers .....                                                                    | 6  |
| 2.2 Les problématiques rencontrées en pourcentage.....                                             | 8  |
| 2.3 Les interventions effectuées.....                                                              | 9  |
| 3. Présentation des antennes.....                                                                  | 10 |
| 3.1 Le service social Brabantia, antenne Caritas International.....                                | 10 |
| 3.1.1 Le service de première ligne .....                                                           | 11 |
| 3.1.2 Accompagnement de réfugiés reconnus.....                                                     | 14 |
| 3.1.3 Le regroupement familial.....                                                                | 15 |
| 3.1.4 Le retour volontaire.....                                                                    | 18 |
| 3.1.5 Sessions d'info et de formations.....                                                        | 20 |
| 3.1.6 Visites dans les centres fermés .....                                                        | 21 |
| 3.2 Antenne Caritas International : Service social pour les étudiants et stagiaires étrangers..... | 24 |
| 3.3 Antenne Caritas International : Les mineurs étrangers non accompagnés.....                     | 27 |
| 3.4 Le service social Brabantia, antenne Bruxelles Accueil-Porte Ouverte.....                      | 30 |
| 3.5 Le service social Brabantia, antenne Cureghem .....                                            | 34 |
| 3.6 Le service social Brabantia, antenne Association des Œuvres Paroissiales de Saint-Gilles 37    |    |
| 3.6.1 Seniors sans Frontières (AOP de Saint-Gilles asbl).....                                      | 39 |
| 4. Conclusions.....                                                                                | 42 |
| 4.1 Un manque de protection sociale.....                                                           | 42 |
| 4.2 Le sans-abrisme .....                                                                          | 42 |
| 4.3 Réaliser l'inclusion active.....                                                               | 42 |
| 5. Annexes .....                                                                                   | 44 |
| 6. Le rapport Inter-Centres CAP.....                                                               | 46 |

## Liste des abréviations

|           |                                                                                                  |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AOP       | Association des Œuvres Paroissiales de Saint-Gilles                                              |
| BAPO      | Bruxelles Accueil - Porte Ouverte                                                                |
| CAP       | Centre d'Aide aux Personnes                                                                      |
| CCE       | Conseil du Contentieux des étrangers                                                             |
| COO       | Centre d'Observation et d'Orientation                                                            |
| IJH       | Integrale Jeugdhulp                                                                              |
| ILA       | Initiative Locale d'Accueil                                                                      |
| LOI       | Lokaal Opvang Initiatief                                                                         |
| MENA      | Mineurs Etrangers Non Accompagnés                                                                |
| OE        | Office des Etrangers                                                                             |
| ONEM      | Office National de l'Emploi                                                                      |
| OIM       | Organisation Internationale pour les Migrations                                                  |
| REAB      | Return and Emigration of Asylum-seekers ex-Belgium                                               |
| RV        | Retour Volontaire                                                                                |
| SAJ       | Service d'Aide à la Jeunesse                                                                     |
| SESE/DBSS | Service pour Etudiants et Stagiaires Etrangers - Dienst voor buitenlandse studenten en stagiairs |
| SSF       | Seniors Sans Frontières/Senioren Zonder grenzen                                                  |



© Reiner Riedler « Poverty has faces in Europe » 2004

## **1. Introduction**

### **1.1 Présentation du Centre d'Aide aux Personnes Brabantia**

C'est en 1974 que le Centre d'Aide aux Personnes Brabantia fut créé, ce qui veut dire qu'il existe depuis quarante ans. Partant de l'idée que l'union fait la force et des constats communs de précarité grandissante faits par les travailleurs sociaux de terrain, des associations sociales décidèrent de se regrouper et de constituer ensemble un Centre d'Aide aux Personnes. La réalisation de nos objectifs est rendue possible grâce à des subsides de la Commission Communautaire Commune de la Région de Bruxelles Capitale.

L'objectif était et reste toujours d'apporter une aide structurelle à toute personne qui le demande, et de contribuer à la lutte contre la pauvreté.

Aujourd'hui, le CAP Brabantia regroupe quatre associations qui œuvrent sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale:

- Service Social, antenne Caritas International à Saint-Josse-ten-Noode: un service social d'aide aux personnes qui s'adresse à tout étranger
- Service Social, antenne Bruxelles Accueil – à Bruxelles-Centre: un service social d'accueil de première ligne ouvert à tous
- Service Social, antenne Cureghem: un service social polyvalent de quartier uniquement pour les habitants du quartier de Cureghem
- Service Social des Œuvres Paroissiales, antenne Saint-Gilles: un service social polyvalent de quartier, principalement pour les habitants du quartier et personnes sans domicile

CAP Brabantia est composé d'une trentaine de travailleurs sociaux dont l'action s'exerce au travers d'un partenariat avec celles-ci.

A travers un premier accueil, une analyse de situation, une orientation ou un accompagnement, notre Centre d'Aide aux Personnes aide l'usager, dans sa globalité, en lui assurant une assistance et un suivi.

Nos travailleurs sociaux s'efforcent, à travers l'approche individuelle de chaque demande, de développer le lien social, de veiller au bénéfice des droits fondamentaux, de lutter contre la précarisation et les exclusions, en promotionnant la responsabilisation, l'autonomie de chacun et l'intégration dans la vie citoyenne. Dans ce cadre, CAP Brabantia organise différentes activités collectives, par exemple les séances d'information sur le regroupement familial.

Lorsque nos travailleurs sociaux sont confrontés à des dysfonctionnements, à des situations difficiles et à des aberrations juridiques et administratives, ils le signalent afin qu'elles soient répercutées vers les autorités compétentes. Dans ce cadre CAP Brabantia participe aux inter-centres et aux initiatives de la Fédération des Services Sociaux Bicommunautaires (FdSSB). La FdSSB fédère les Centres d'Aide aux Personnes bruxellois (13 au total), reconnus et agréés par la Commission Communautaire de la Commune Bruxelles-Capitale.

### **1.2 Elections 2014**

Les élections régionales, fédérales et européennes de mai 2014 étaient importantes pour plusieurs raisons.

La crise financière et économique reste le fil conducteur du gouvernement actuel et implique de fortes mesures, dans le service public, les salaires et l'aide sociale, la culture, l'innovation et la création d'emplois.

Nous constatons que c'est à nouveau les plus pauvres qui en payent les conséquences.

Nous sommes à la fois confrontés aux frontières de notre solidarité. Le ciment social de notre société est sous pression, ainsi que l'aide et la protection sociale.

La forte pression sur la responsabilité personnelle et la politique d'asile et de migration de plus en plus stricte en sont un exemple clair.

### **1.3 Pauvreté**

L'Union Européenne veut combattre la pauvreté et l'exclusion sociale d'ici 2020, en visant au moins 20 millions de personnes en moins souffrant de pauvreté et d'exclusion sociale. Selon la Plateforme Belge contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale, il y a eu en Belgique entre 2008 et 2012 une augmentation de 162.000 personnes avec un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Depuis la création du CAP Brabantia en 1974, nous restons toujours confrontés à ce défi.

Nous sommes pleinement conscients que ce travail de prévention est d'une importance capitale et chaque antenne essaie d'y arriver avec ses activités spécifiques. La réalité quotidienne nous oblige à mener des actions concrètes : à Cureghem des colis alimentaires sont offerts chaque semaine, à Saint Gilles une épicerie sociale a été créée. Le service social de BAPO a construit un réseau solide avec d'autres organismes qui sont en contact direct avec le public cible. De plus, un travailleur social du service social de Caritas International se rend chaque semaine depuis fin de l'année passée au Point 32, une initiative de l'Unité Pastorale de Bruxelles-Centre où il tente d'offrir une oreille attentive et une réponse accessible aux questions rencontrées.

Les usagers viennent vers nous avec des besoins spécifiques, demandent une solution rapide et puis disparaissent. Nous constatons ceci en particulier avec les migrants, une partie importante de notre public cible. En 2015, nous aimerions nous engager encore plus fort à répondre à la thématique de la pauvreté colorée pour atteindre encore mieux ce public cible.

## 2. Les données statistiques globales de 2014

Dans les tableaux qui suivent, nous avons compilé les données statistiques de nos services sociaux membres pour obtenir une vue et une analyse cumulées et globales des usagers du CAP Brabantia.

Pour faciliter la lecture des tableaux statistiques, les antennes seront abrégées comme suit :

- Brabantia, antenne Œuvres Paroissiales de Saint-Gilles (Seniors Sans Frontières inclus): Brabantia S-Gilles
- Brabantia, antenne Cureghem: Brabantia Cureghem
- Brabantia, antenne Caritas International (SESE, MENA, Projet Coach et visites au centre fermé inclus): Brabantia CI.
- Brabantia, antenne Bruxelles Accueil-Porte Ouverte : Brabantia BAPO

### 2.1 Le profil des usagers

a) Nombre de dossiers :

|                   | Brabantia S-Gilles | Brabantia Cureghem | Brabantia CI* | Brabantia BAPO | Totaux Brabantia |
|-------------------|--------------------|--------------------|---------------|----------------|------------------|
| Anciens dossiers  |                    |                    | 530           | 145            |                  |
| Nouveaux dossiers |                    |                    | 1539          | 322            |                  |
| Totaux            | 862                | 373                | 2069          | 467            | 3771             |
| Pourcentages      | 22,9%              | 9,9%               | 54,9%         | 12,4%          | 100%             |

\* Le nombre total des personnes suivies en 2014 est de 2799 (service social) + 112 (SESE) + 118 (tuteurs) + 70 (détection) + 29 (coach), ce qui arrive à un total de **3128 personnes**.

b) Sexe :

|               | Brabantia S-Gilles | Brabantia Cureghem | Brabantia CI | Brabantia BAPO | Totaux Brabantia | %     |
|---------------|--------------------|--------------------|--------------|----------------|------------------|-------|
| Femmes        | 280                | 246                | 727          | 131            | 1384             | 36.7% |
| Hommes        | 560                | 125                | 1337         | 312            | 2334             | 61.9% |
| Autre/Inconnu | 22                 | 2                  | 5            | 24             | 53               | 1.4%  |
| Totaux        | 862                | 373                | 2069         | 467            | 3771             | 100%  |

c) Composition de ménage :

|                  | Brabantia S-Gilles | Brabantia Cureghem | Brabantia CI | Brabantia BAPO | Totaux Brabantia | %     |
|------------------|--------------------|--------------------|--------------|----------------|------------------|-------|
| Isolé(e)         | 585                | 91                 | 1414         | 179            | 2122             | 60.1% |
| Couple +enfants  | 100                | 144                | 173          | 64             | 481              | 12.7% |
| Isolé(e)+enfants | 75                 | 83                 | 233          | 21             | 412              | 10.9% |
| Couple           | 38                 | 25                 | 104          | 18             | 185              | 4.9%  |
| Cohab. famille   | 7                  | 23                 | 50           | 17             | 97               | 2.6%  |
| Autre cohab.     | 2                  | 4                  | 49           | 6              | 61               | 1.6%  |
| Famille élargie  | 0                  | 0                  | 5            | 0              | 5                | 0.1%  |
| Institution      | 0                  | 0                  | 7            | 0              | 7                | 0.2%  |
| Inconnu          | 55                 | 8                  | 34           | 162            | 259              | 6.9%  |
| Totaux           | 862                | 378                | 2069         | 467            | 3776             | 100%  |

d) Origine des ressources :

|                 | Brabantia S-Gilles | Brabantia Cureghem | Brabantia CI | Brabantia BAPO | Totaux Brabantia | %     |
|-----------------|--------------------|--------------------|--------------|----------------|------------------|-------|
| Sans ressources | 424                | 102                | 620          | 73             | 1219             | 32.3% |

|                                     |     |     |      |     |      |       |
|-------------------------------------|-----|-----|------|-----|------|-------|
| CPAS - Aide sociale                 | 96  | 86  | 348  | 11  | 541  | 14.3% |
| Chômeur                             | 78  | 51  | 87   | 29  | 245  | 6.5%  |
| CPAS                                | 45  | 14  |      | 12  | 71   | 1.9%  |
| Salarié                             | 42  | 32  | 413  | 43  | 530  | 14.1% |
| Mutuelle                            | 38  | 17  | 12   | 8   | 75   | 2%    |
| Allocation d'handicapé              | 19  | 7   | 0    | 8   | 34   | 0.9%  |
| Pensionné                           | 30  | 16  | 9    | 10  | 65   | 1.7%  |
| CPAS - RIS                          | 12  | 23  | 117  | 19  | 171  | 4.5%  |
| Autre                               | 7   | 7   | 120  | 8   | 142  | 3.8%  |
| Alloc. d'invalidité                 | 7   | 6   | 0    | 4   | 17   | 0.5%  |
| Indépendant                         | 2   | 2   | 0    | 9   | 13   | 0.3%  |
| Boursier                            | 2   | 0   | 7    | 1   | 10   | 0.3%  |
| A charge d'un tiers                 | 5   | 4   | 118  | 13  | 140  | 3.7%  |
| Inconnu                             | 55  | 6   | 96   | 219 | 376  | 10%   |
| Centre d'accueil (détention inclus) |     |     | 122  |     | 122  | 3.2%  |
| Totaux                              | 862 | 373 | 2069 | 467 | 3771 | 100%  |

e) Statut :

|                                               | Brabantia S-Gilles | Brabantia Cureghem | Brabantia CI | Brabantia BAPO | Totaux Brabantia | %     |
|-----------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------|----------------|------------------|-------|
| En situation irrégulière                      | 14                 | 3                  | 434          | 11             | 462              | 12.2% |
| Rés. permanent                                | 186                | 104                | 134          | 41             | 465              | 12.3% |
| Débouté                                       | 3                  | 1                  | 231          | 12             | 247              | 6.5%  |
| Belge                                         | 216                | 106                | 144          | 91             | 360              | 9.5%  |
| Dem. d'asile (cas Dublin <sup>1</sup> inclus) | 20                 | 6                  | 83           | 26             | 135              | 3.6%  |
| Dem. de régularisation                        | 56                 | 9                  | 50           | 36             | 151              | 4%    |
| Régularisé                                    | 24                 | 38                 | 181          | 16             | 259              | 6.9%  |
| Etudiant                                      | 3                  | 1                  | 116          | 7              | 127              | 3.4%  |
| Autre*                                        | 243                | 64                 | 228          | 71             | 606              | 16%   |
| Réfugié reconnu                               | 13                 | 23                 | 342          | 16             | 394              | 10.4% |
| Touriste                                      | 6                  | 0                  | 23           | 11             | 40               | 1.1%  |
| Pers. déplacée                                | 55                 | 0                  | 0            | 2              | 57               | 1.5%  |
| Protection subsidiaire                        | 0                  | 0                  | 103          | 0              | 103              | 2.7%  |
| Radié                                         | 2                  | 0                  | 0            | 4              | 6                | 0.2%  |
| Non précisé                                   | 21                 | 23                 | 0            | 123            | 364              | 9.6%  |
| Totaux                                        | 862                | 378                | 2069         | 467            | 3776             | 100%  |

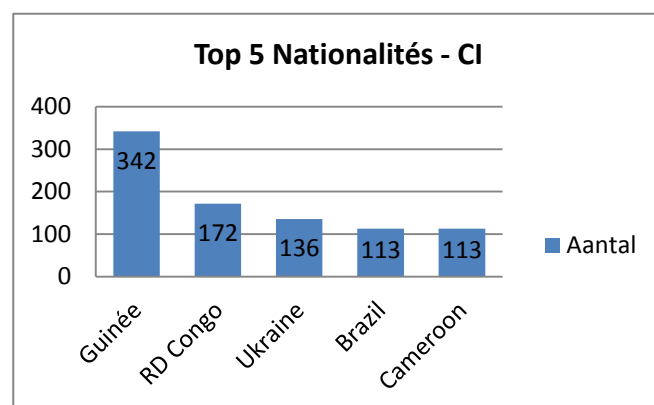
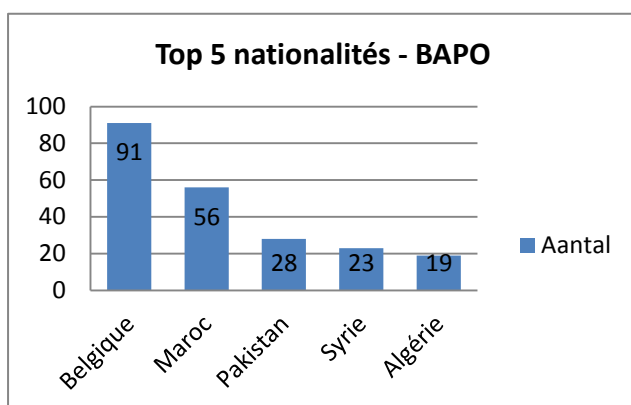
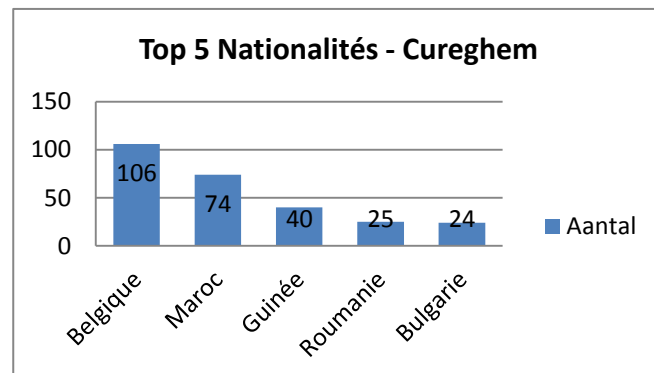
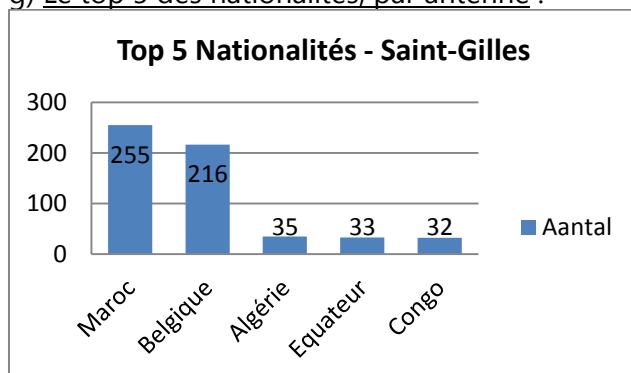
\* Sous l'appellation « autres » il faut entendre : autres statuts de séjour, par exemple : ressortissant européen, membre de famille d'un ressortissant de l'UE, MENA, apatride,...

<sup>1</sup> Le règlement Dublin vise à déterminer rapidement l'État membre responsable pour une demande d'asile et prévoit le transfert d'un demandeur d'asile vers cet État membre. Habituellement, l'État membre responsable sera l'état par lequel le demandeur d'asile a premièrement fait son entrée dans l'UE.

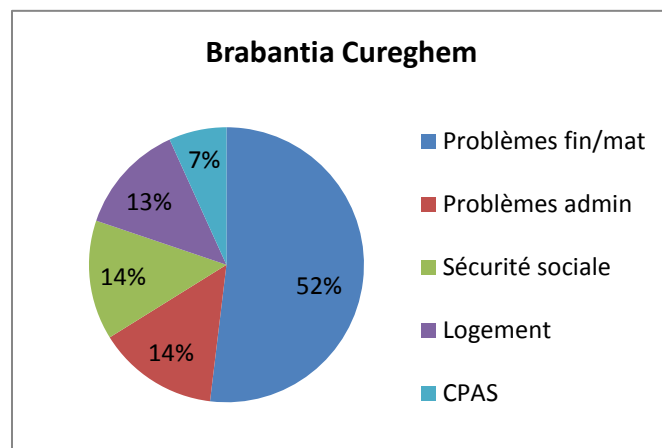
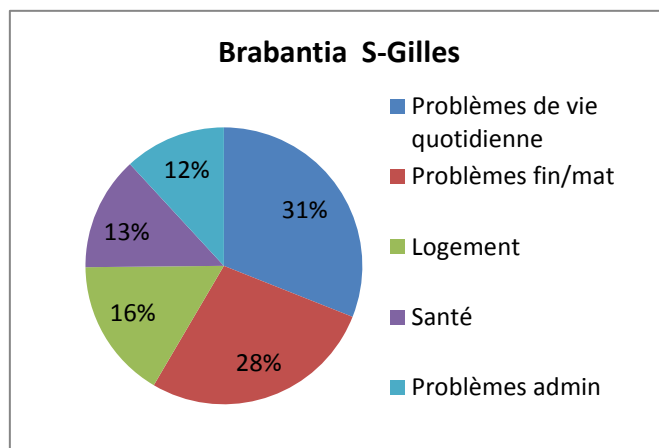
f) Tranches d'âge :

|                 | Brabantia<br>S-Gilles | Brabantia<br>Cureghem | Brabantia<br>CI | Brabantia<br>BAPO | Totaux<br>Brabantia | %     |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|-------------------|---------------------|-------|
| Moins de 18 ans | 1                     | 1                     | 132             | 2                 | 136                 | 3.6%  |
| De 18 à 29 ans  | 124                   | 60                    | 256             | 54                | 494                 | 13.1% |
| De 30 à 39 ans  | 272                   | 112                   | 1157            | 97                | 1638                | 43.4% |
| De 40 à 49 ans  | 227                   | 107                   | 326             | 88                | 748                 | 19.8% |
| De 50 à 59 ans  | 133                   | 51                    | 1               | 64                | 249                 | 6.6%  |
| 60 ans et plus  | 60                    | 38                    | 77              | 28                | 203                 | 5.4%  |
| Inconnu         | 45                    | 4                     | 120             | 134               | 303                 | 8%    |
| Totaux          | 862                   | 373                   | 2069            | 467               | 3771                | 100%  |

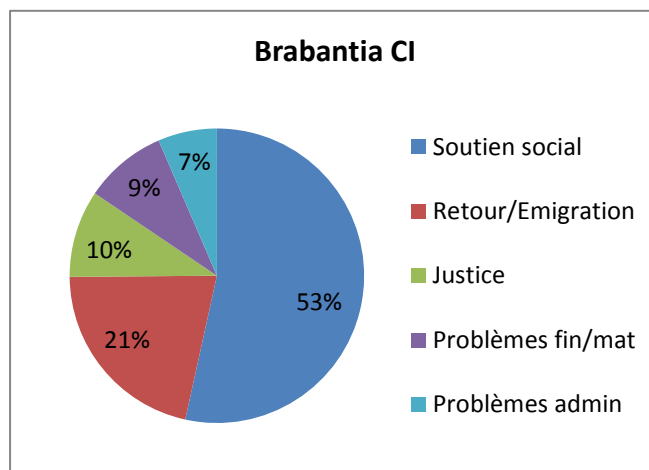
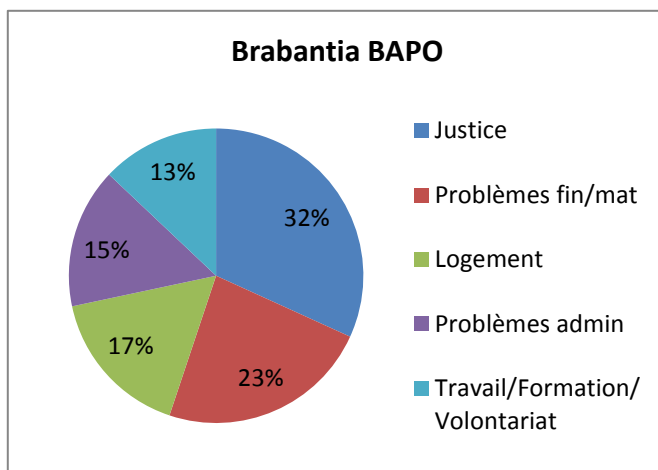
g) Le top 5 des nationalités, par antenne :



## 2.2 Les problématiques rencontrées en pourcentage







### 2.3 Les interventions effectuées

Le service social a un champ d'intervention assez large. Parmi ce panel, nous en avons cinq qui sont à mettre en évidence:

- La transmission d'informations (61,3%);
- L'aide administrative ainsi qu'un accompagnement dans certaines démarches (14.1%);
- L'orientation vers d'autres institutions ou services sociaux spécifiques (4.8%);
- La médiation et la guidance (4%);
- Le soutien psychologique et l'écoute (3.8%).



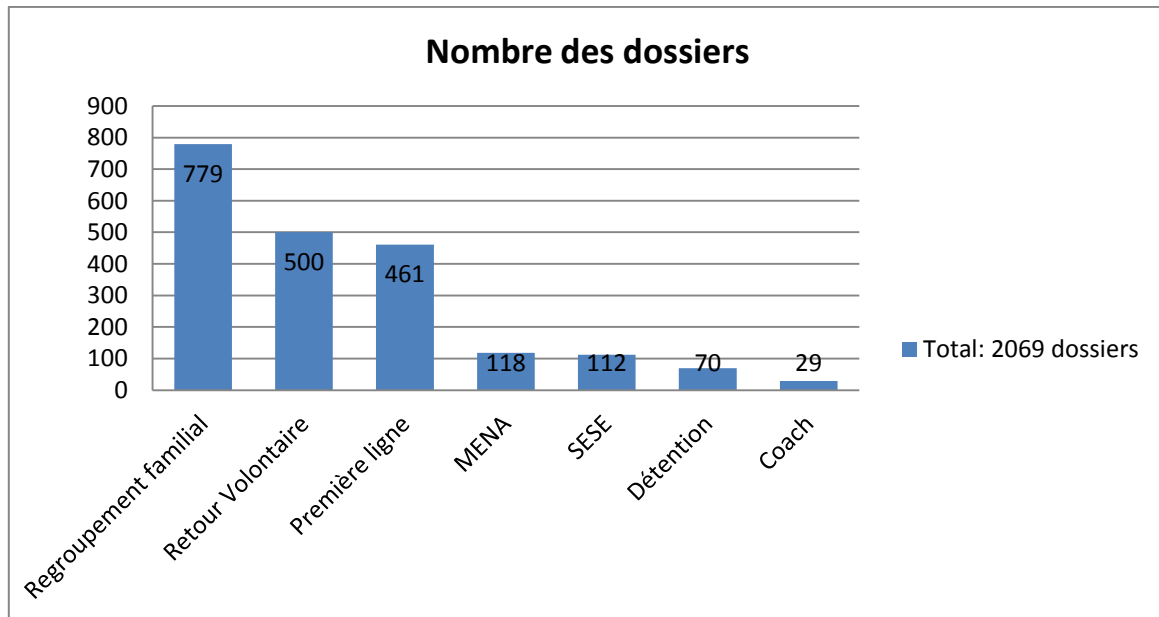
© Samuel Bollendorff « Poverty has faces in Europe » 2004

### 3. Présentation des antennes

#### 3.1 Le service social Brabantia, antenne Caritas International

Le service social de CAP Brabantia, antenne Caritas International est un service qui s'adresse à tout étranger: personnes sans papiers, déboutés, demandeurs d'asile, réfugiés reconnus, régularisés, ainsi que les Belges dans le cadre d'une procédure de regroupement familial.

Ci-dessous, vous trouvez un aperçu du nombre total de dossiers (2069) traités par notre service. Il s'agit d'un total de 3128 personnes.



Dans les paragraphes suivants, nous parlerons séparément du Service pour les Etudiants et Stagiaires Etrangers (§3.2) et l'accompagnement des MENA (§3.3) en raison de la nature spécifique de leur public cible.

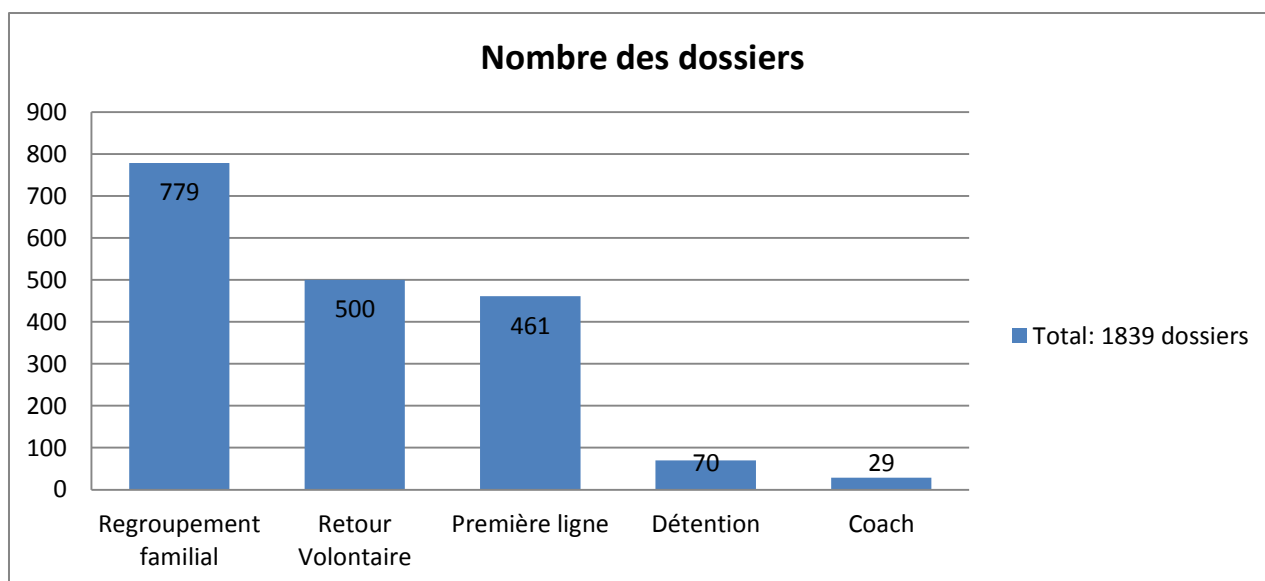
Dans ce chapitre, les services suivants seront analysés :

- Le service de première ligne
- Accompagnement des réfugiés reconnus par un coach
- Regroupement familial
- Retour volontaire
- Sessions d'information et de formation
- Visites dans les centres fermés

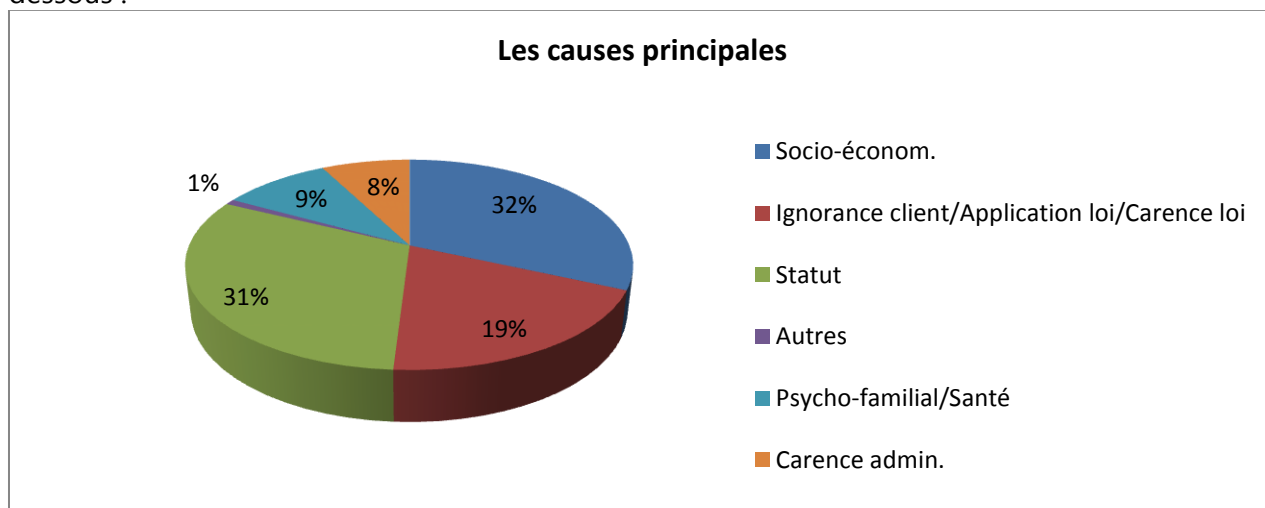
Par rapport à ces différents services notre service social a traité au total 1740 dossiers – un total de 2799 personnes – en 2014, dont 500 dossiers dans le cadre de retour volontaire, 779 dossiers dans le cadre d'un regroupement familial et 461 dossiers avec des questions de première ligne.

A côté de cela 70 dossiers individuels ont été suivis dans le cadre des visites au centre 127bis. Dans le cadre du projet coach pour les réfugiés reconnus, 29 dossiers individuels ont été suivis.

Le total final s'élève à 1839 dossiers – un total de 2898 personnes – suivis en 2014.



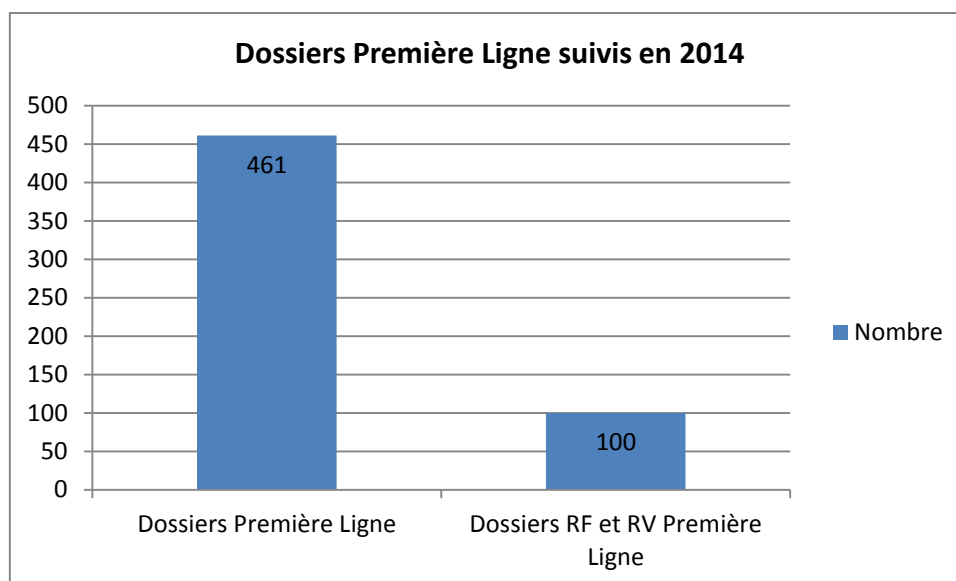
Les causes principales des problèmes de nos usagers sont reprises dans le diagramme ci-dessous :



### 3.1.1 Le service de première ligne

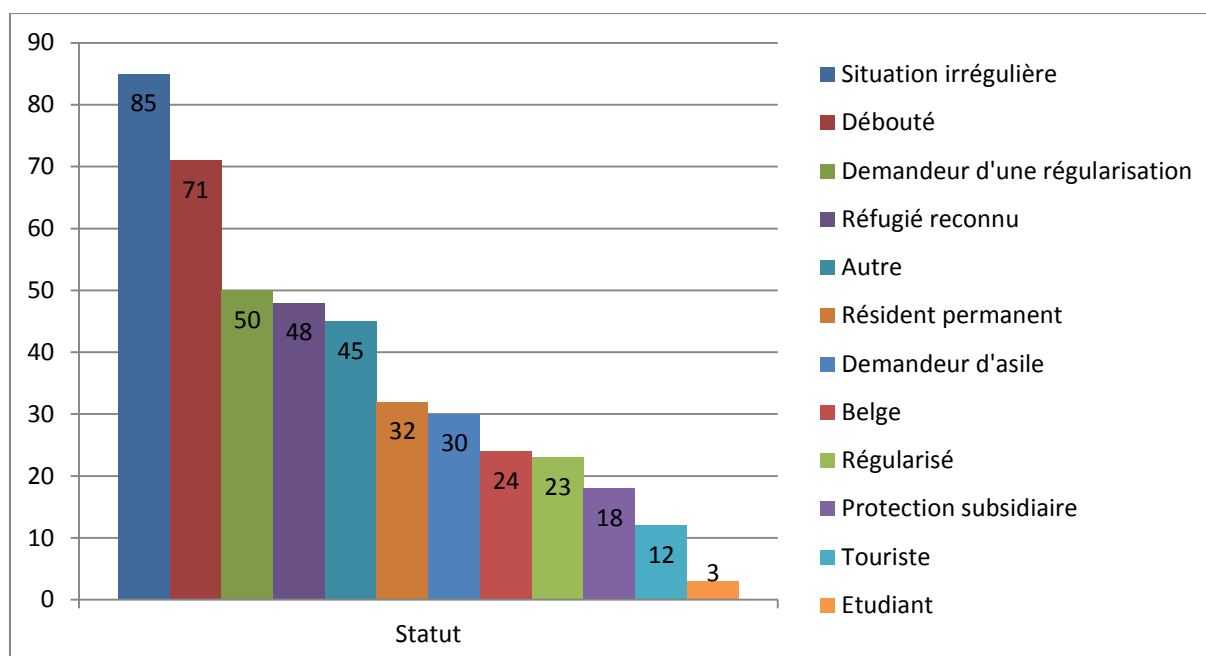
#### **Public**

A travers le service social de CAP Brabantia, antenne Caritas International, nous offrons un accueil de première ligne pour tout étranger, indépendamment de son statut ou de sa nationalité. En 2014, nous avons ouvert 341 nouveaux dossiers. Nous avons également suivi 120 dossiers, avec lesquels notre service était déjà familier durant les années précédentes, ce qui nous amène à un total de 461 dossiers suivis en 2014. En incluant les questions sociales des dossiers dans le cadre du retour volontaire et du regroupement familial, nous parvenons à un total de 561 dossiers pour lesquels nous avons également répondu aux besoins sociaux de nos usagers. Nous nous limiterons aux chiffres les plus marquants et à une discussion des tendances des nouveaux dossiers.



Comme en 2013, presque la moitié de notre public ne disposait pas de documents de séjour: 85 personnes en situation irrégulière et 71 demandeurs d'asile déboutés se sont présentés auprès de notre service afin de bénéficier d'une assistance.

Nous avons accueilli également 50 demandeurs d'une régularisation, 48 réfugiés reconnus, 18 personnes qui bénéficient de la protection subsidiaire et 30 demandeurs d'asile. Nous avons rencontré 32 résidents permanents, 23 personnes régularisées, 24 (nouveaux) Belges et 45 personnes ayant un autre statut (carte F, carte E, carte pour une année dans le cadre de regroupement familial, des citoyens de l'UE). Sur le nombre des dossiers restants, nous n'avons pas pu demander le statut du bénéficiaire, parce qu'elle implique les dossiers « dispatch », auxquels nous avons donné une réponse soit par téléphone/par mail, soit par un renvoi immédiat à un service social plus spécialisé.



\* Sous l'appellation « autre » il faut entendre : autres statuts de séjour, par exemple : ressortissant européen, membre de famille d'un ressortissant de l'UE, apatride,...

Les six nationalités principales que nous avons rencontrées au service de première ligne sont des personnes venant de la Guinée (49 dossiers), de la République Démocratique du Congo

(39 dossiers), de la Syrie (26 dossiers), du Maroc (24 dossiers), de la Russie (19 dossiers) et du Cameroun (19 dossiers).

Des 461 personnes ayant un dossier chez nous, 301 sont des hommes et 160 sont des femmes. La grande majorité, 259 personnes, est célibataire. 59 personnes étaient isolées avec un ou plusieurs enfants. Ce groupe est très fragile, ayant besoin d'un accompagnement plus intensif de la part de l'assistant social.

Nous avons également constaté que 219 personnes n'avaient pas de revenu, ce qui revient à la moitié des personnes pour lesquelles nous avons ouvert un dossier cette année.

### ***Problématiques rencontrées***

L'équipe de première ligne est confrontée à des problèmes en matière de l'acquisition ou de la conservation du droit de séjour. Elle a fourni à ces demandeurs des informations concernant la procédure d'asile et de régularisation pour raisons médicales et humanitaires. Les assistants ont également offert de l'aide administrative ou ont réorienté le groupe-cible vers des acteurs plus compétents, comme un avocat ou un service juridique, n'étant pas compétents pour introduire un recours auprès du Conseil des Contentieux des Etrangers ou auprès du Conseil d'Etat. Les assistants sociaux informent aussi que le service peut les soutenir au moment de leur retour volontaire, en collaboration avec l'OIM.

Durant les dernières années, nous avons remarqué que les procédures de régularisation pour raisons médicales ou humanitaires exigent beaucoup de temps et que les décisions prises sont rarement favorables au demandeur.

D'autres problèmes récurrents de nos visiteurs sont d'ordre matériel et financier, dont la difficulté grandissante de trouver un logement approprié. Bon nombre d'entre eux se trouvent dans une situation de précarité. C'est la raison pour laquelle nous avons répondu à la demande de l'Unité Pastorale Bruxelles Centre d'organiser une permanence sociale hebdomadaire au Point 32.

### ***Evolutions***

Au début du mois de février 2014, l'Unité Pastorale Bruxelles Centre a ouvert un lieu d'accueil pour des personnes victimes d'exclusion sociale. Il est situé dans le Quartier Nord, mieux connu sous le nom de Point 32 (chaussée d'Anvers 32, 1000 Bruxelles), ouvert de 11 heures à 13h45 où des bénévoles offrent un accueil fraternel, café, potage et pain.

Depuis le mois d'octobre 2014, un de nos assistants sociaux consacre du temps pour rendre visite au Point 32, dans l'intention d'y être à l'écoute de ceux qui en ont besoin. Il leur prête l'oreille et tente de les convaincre de se rendre vers notre service, afin de les aider pour résoudre leurs problèmes concernant les procédures à suivre, l'administration, le logement, le travail,... Nous avons néanmoins remarqué que ces gens, souvent des hommes célibataires originaires d'un pays d'Europe orientale ou d'Afrique, ne se rendent que rarement à notre service. Tout de même, nous continuons cette permanence, puisque ces personnes méritent également une oreille qui les écoute, bien que cet assistant n'ait pas les moyens de réaliser des changements substantiels dans leur situation difficile et souvent sans issue.

Voici un témoignage de notre assistant social concernant ses visites au Point 32 :

*"La pauvreté est une caractéristique qu'ils ont en commun. Répondre efficacement aux besoins élémentaires sur le plan de logement, d'hygiène et d'intimité constitue un souci journalier et constant*

*Il nous semble que ce groupe-cible souffre, tout simplement, d'un manque de temps pour améliorer leur sort de manière structurelle. La prise en charge doit trouver place ici et maintenant, car très peu de personnes en difficulté s'adressent à un service*

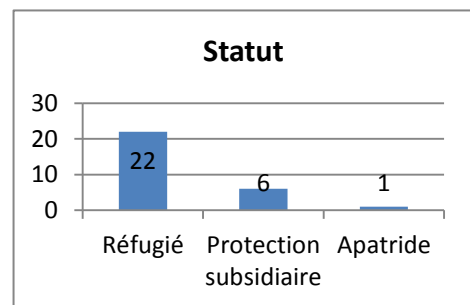
*social. Une douche et la recherche d'un endroit où passer la nuit sont bien évidemment la priorité."*

### 3.1.2 Accompagnement de réfugiés reconnus

Durant l'année 2014, plusieurs assistants sociaux de CAP Brabantia ont accompagné 29 réfugiés reconnus résidant sur le territoire bruxellois, en collaboration avec la Cellule Intégration de Caritas International. Au total, quatre assistants sociaux ont rempli cette fonction pour des périodes de plusieurs mois ou à temps partiel, pour une moyenne de 1,5 « équivalent temps plein » sur l'année 2014.

#### **Public**

Une fois reconnus, les réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire perdent le droit à l'accueil et doivent quitter les structures d'accueil pour demandeurs d'asile dans un délai relativement court. Ils doivent alors chercher un logement, introduire une demande d'aide sociale, s'inscrire à la commune, à la mutuelle, trouver des cours,... Souvent sans accompagnement social (l'aide du CPAS étant souvent tardive, incomplète et non spécialisée). Si le parcours est difficile pour tous, il est d'autant plus semé d'embûches pour les réfugiés issus de publics-cibles vulnérables. En effet, une fragilité psychologique, un handicap ou l'analphabétisme peuvent constituer des obstacles considérables dans un parcours d'intégration. Sans personne ressource et sans recherche de solutions adaptées, les risques d'une accumulation de problèmes matériels et sociaux sont réels (précarité, endettement, aggravation du mal-être...). L'objectif est d'intervenir dès la fin de l'accueil jusqu'à l'acquisition d'une autonomie suffisante.



Les réfugiés accompagnés en 2014 étaient confrontés à des difficultés dans leur parcours en raison des vulnérabilités suivantes :

- Reconnaissance accélérée en centre fermé : Ces réfugiés n'ont pas eu le temps d'apprendre la langue ni l'occasion de se constituer un réseau ou de connaître la Belgique. Ils sont, en ce sens, moins préparés à faire face aux démarches qui les attendent.
- Problème médical, notamment handicap
- Fragilité psychologique
- Analphabétisme
- Ex-MENA : Une fois atteint 18 ans, le jeune perd son tuteur et le droit à l'accueil. Pour celui qui n'a jamais vécu en autonomie auparavant, les défis sont nombreux : gestion de budget, de logement, d'agenda, gestion administrative, en parallèle avec la scolarité ininterrompue.
- Combinaison de difficultés : absence de réseau, de connaissance du français ou néerlandais, niveau scolaire bas, sans-abrisme, etc.

#### **Activités**

Le rôle des assistants sociaux est, en premier lieu, d'informer ces personnes sur leurs droits, devoirs, statut. En deuxième lieu, de les informer et de les assister au travers des nombreuses démarches qu'ils doivent entreprendre : recherche de logement, demande d'aide sociale au CPAS, démarches administratives, scolarité et cours de langue, mutuelle, banque, etc. En fonction de leurs besoins et de leurs vulnérabilités, les bénéficiaires sont orientés vers des services locaux spécialisés (ex : services psychologiques, maisons médicales, cours d'alphabétisation, écoles des devoirs, etc.). Enfin, l'ancrage local est renforcé au moyen d'un projet de parrainage entre bénéficiaires.



© Isabelle Pateer/Otherweyes

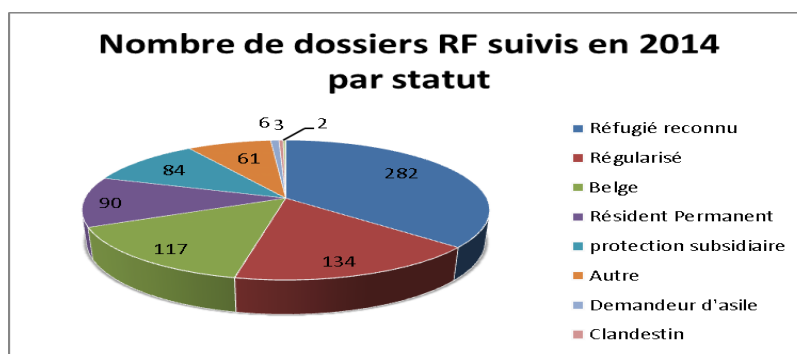
### 3.1.3 Le regroupement familial

Durant l'année 2014, plusieurs assistants sociaux de l'équipe ont accompagné des personnes dans leur procédure de regroupement familial. Au total, quatre assistants sociaux ont rempli cette fonction, pour une moyenne de 3 « équivalent temps plein » sur l'année 2014.

#### **Public**

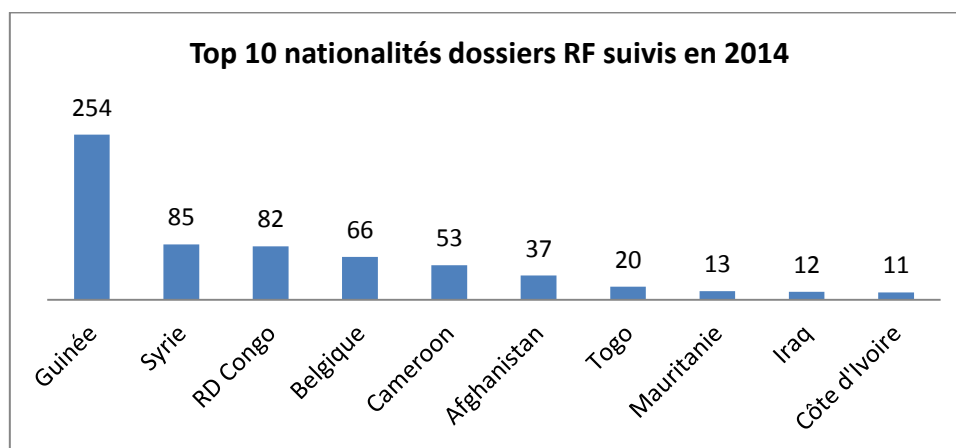
Sur 779 dossiers de regroupement familial suivis en 2014, on peut retenir que :

- 282 sont des réfugiés reconnus;
- 84 bénéficient de la protection subsidiaire;
- 224 ont une carte illimitée de 5 ans ou une carte de 1 an;
- 117 ont la nationalité belge;
- 61 sont Européens ou membre de la famille d'un Belge ou d'un membre de l'Union Européenne;
- 11 sont hors procédure ou en cours de procédure (en situation irrégulière, débouté, demandeur d'asile).

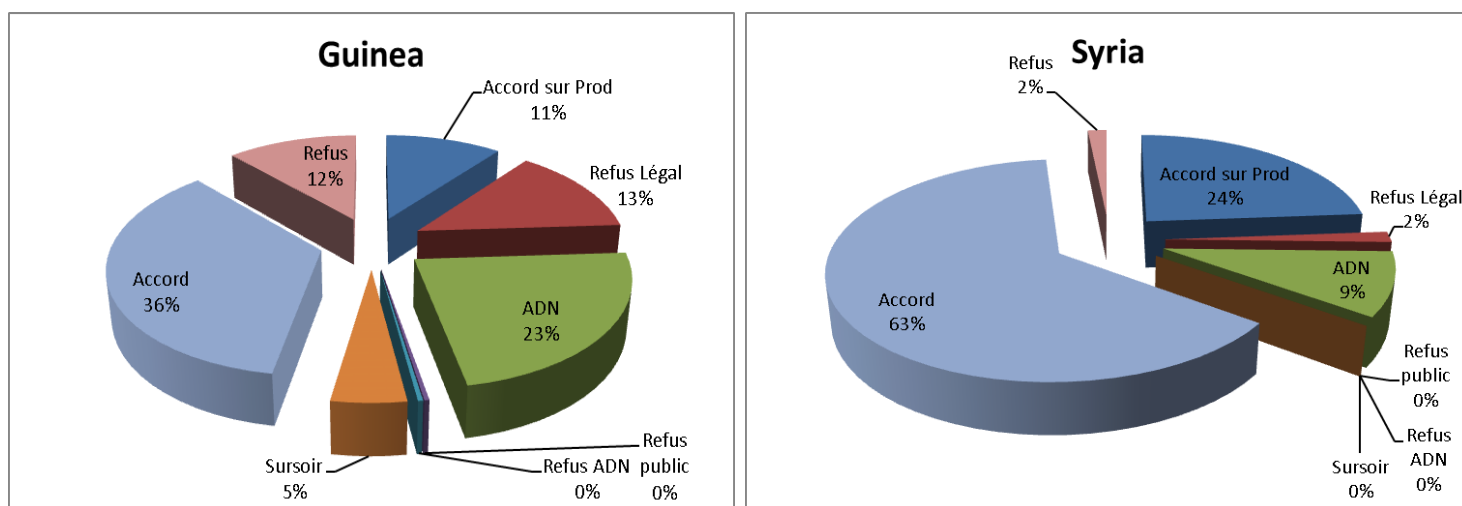




Les 10 nationalités les plus représentées sont :



De ce top 10, nous avons décidé d'analyser le type de décision rendue par l'Office des Etrangers pour le top 2 des nationalités : la Guinée et la Syrie. Voici ce qu'il en est ressorti :



En 2014, nous avons organisé 15 séances d'informations collectives pour 241 personnes sur le regroupement familial. Ces chiffres ne sont repris dans aucune base de données, il s'agit d'un travail d'information et d'orientation de 1<sup>ère</sup> ligne.

### Activités

- Collaboration avec les médiateurs fédéraux

Cette année encore, nous avons pu compter sur la collaboration des médiateurs fédéraux. L'exemption des conditions de revenu n'est applicable aux membres de famille de réfugiés reconnus et bénéficiaires de la protection subsidiaire que si la demande de visa est introduite dans la première année. Les ressortissants afghans sont soumis à une procédure administrative longue et contraignante, via des bureaux indépendants au Pakistan ; ce qui engendre parfois des retards non pris en compte lors des décisions des autorités belges. D'où un dépassement du délai d'un an et l'intervention des médiateurs fédéraux.

- MENA

Au cours de l'année 2014, nous avons suivi 8 dossiers de jeunes mineurs non accompagnés qui ont entamé une procédure de regroupement familial envers leurs parents, dont la plupart



des dossiers est en cours. Il s'agit ici des décisions concernant les parents uniquement; lorsque d'autres enfants mineurs accompagnent, une demande de visa humanitaire est alors introduite qui est en général acceptée par l'Office des Etrangers.

- Après l'arrivée en Belgique

En 2014, lors de nos permanences avec le public qui vient nous consulter dans le cadre d'un regroupement familial, nous continuons à les informer, les orienter et les conseiller sur la probité et le sérieux des différents documents constituant le dossier, sur l'importance de s'inscrire dans une démarche active d'emploi, la bonne gestion financière de leur budget, la recherche d'un logement, les différentes démarches administratives à accomplir, etc.

### ***Evolutions***

- Epidémie Ebola et conséquences sur la procédure de visa :

La fièvre Ebola a touché 3 pays en 2014: la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria. Au vu de la propagation du virus, ces pays ont été mis en quarantaine. Le Sénégal a d'ailleurs fermé ses frontières avec la Guinée. Comme notre public principal est d'origine guinéenne, cette fermeture a eu des répercussions directes sur notre travail.

Avant la fermeture des frontières, les personnes se rendaient au Sénégal en général par voie terrestre, soit 3 jours de voiture. Par la suite, tout devint beaucoup plus compliqué : arrêt/reprise des vols Conakry/Dakar, ouverture de la frontière terrestre avec le Mali, stigmatisation des nationaux guinéens, peur de la maladie...

Le passage par l'ambassade de Belgique à Dakar est indispensable pour l'introduction de la demande de visa, le prélèvement sanguin lors de tests ADN, le retrait de visa.

De plus, les réfugiés reconnus et les bénéficiaires de la protection subsidiaire doivent redoubler de vigilance : un délai de 1 an leur est concédé pour être dispensé de conditions plus sévères. Tous ces questionnements se sont répercutés directement lors de nos entretiens et ont engendré de l'angoisse pour nombre de familles que nous avons tenté de gérer au mieux.

Depuis mi-décembre 2014, à titre tout à fait exceptionnel, l'ambassade de Belgique à Dakar peut recevoir les demandes de visa par courrier postal. Enfin, depuis l'Arrêté Royal du 16.12.14 entré en vigueur le 01.01.15, le consulat honoraire de Conakry n'a plus la compétence de légaliser les documents guinéens.

- Dossiers syriens

Comme vous pouvez le constater dans les statistiques, le nombre de suivis de dossiers syriens, est en nette progression.

Afin de répondre au mieux à la demande croissante, notre service a organisé des séances collectives d'information en arabe. En effet, une assistante sociale de notre équipe spécialisée en regroupement familial parle l'arabe.

La guerre en Syrie a engendré des déplacements de population énormes, essentiellement dans les pays limitrophes. Les personnes qui arrivent en Belgique reçoivent pour la plupart le statut de protection subsidiaire. Si des membres de leur famille proche sont restés en Syrie, leur principale préoccupation est de les faire venir en Belgique rapidement. Comme l'ambassade de Belgique est fermée en Syrie, les personnes doivent se déplacer en Jordanie, au Liban ou en Turquie. L'introduction d'une demande de visa requiert la production d'un minimum de documents tels qu'un passeport et un acte de naissance, voir un acte de mariage. Dans le contexte actuel, obtenir ces documents auprès des autorités syriennes ainsi que leur légalisation représentent un vrai challenge.

Nous sommes également confrontés à la demande de faire venir des parents, des frères et sœurs en danger ; à l'heure actuelle, seuls le conjoint et les enfants mineurs peuvent rejoindre le parent en Belgique.

- Problèmes financiers : Crédal

La procédure de regroupement familial engendre des coûts élevés : frais de visa : 180 €, frais de légalisation : 20€/document, tests ADN : 200 €/personne, billet d'avion...

Crédal, une coopérative de crédit alternatif accorde des prêts à certaines conditions aux personnes résidant à Bruxelles et en Wallonie.

Nous avons organisé en 2014 une rencontre avec un membre de leur personnel afin de mieux connaître leurs activités et ainsi améliorer notre collaboration. Il nous a été signalé la décision de Crédal de se recentrer uniquement sur les prêts pour les billets d'avion dans le cadre d'un regroupement familial.

- Enquête concernant l'authenticité des documents

Depuis le 15.06.2014, lorsque les Ambassades ont un doute sur l'authenticité d'un document, elles ont le pouvoir de demander une enquête : via des enquêteurs, si le document provient du pays où l'Ambassade est située ; via une autre Ambassade européenne située dans le pays qui a délivré le document problématique. Les frais engendrés par cette enquête sont entièrement à charge du demandeur.

Dès lors qu'une enquête est instruite, aucun délai légal n'est d'application pour qu'une décision soit prise.

- Document de voyage tibétain: yellow book

Les ressortissants tibétains réfugiés en Inde doivent se procurer un titre de voyage appelé « yellow book » pour pouvoir voyager. Les autorités belges qui auparavant délivraient des laissez-passer ont mis un terme à cette pratique. Malgré l'accord de visa de l'Office des Etrangers, il arrive que la personne doive attendre plusieurs mois, voir un an, avant d'obtenir ce titre de voyage indispensable pour rejoindre sa famille en Belgique.

### **3.1.4 Le retour volontaire**

Durant l'année 2014, plusieurs assistants sociaux de l'équipe ont accompagné des personnes dans leur procédure de retour volontaire. Au total, quatre assistants sociaux ont rempli cette fonction, pour une moyenne de 3 « équivalent temps plein » sur l'année 2014.

#### ***Le programme REAB***

Depuis 1984, CAP Brabantia, antenne Caritas International, collabore avec l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) dans le cadre du programme REAB. Ce programme aide les migrants dans la préparation de leur voyage de retour et prévoit les billets d'avion vers le pays d'origine. Sous certaines conditions, le candidat au retour peut obtenir une prime qui lui sera remise en cash au moment du départ, à l'aéroport.

L'équipe de notre service social peut être contactée afin de préparer un retour volontaire. Il organise quotidiennement une permanence (de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30). Au matin, un rendez-vous individuel avec un ou une assistante sociale peut être garanti le jour même. Les candidats au retour ou les accompagnateurs ou assistants sociaux qui aident à l'organisation du retour peuvent se présenter à la permanence, sans rendez-vous, afin d'être informés sur le retour volontaire et les perspectives dans le pays d'origine. Les collaborateurs de notre service social travaillent en étroite collaboration avec la Cellule « Réintégration » de

Caritas International. Cette équipe attache une importance toute particulière au contexte de vulnérabilité dans lequel se trouve la personne.

L'aspect volontaire du retour est fondamental. Les travailleurs sociaux n'essaieront jamais de convaincre une personne de retourner dans son pays d'origine. Par contre, nous tentons d'offrir une information indépendante et vérifiable concernant les possibilités et perspectives dans le pays d'origine et/ou en Belgique.

Le programme REAB est financé par le gouvernement belge via l'agence fédérale Fedasil et est mise en œuvre par l'OIM.

### **Public**

Le service social de Caritas International a ouvert 472 nouveaux dossiers en 2014. En tenant compte des anciens dossiers des années précédentes on arrive à un total de 500 dossiers – avec un nombre total de 526 personnes – REAB dont :

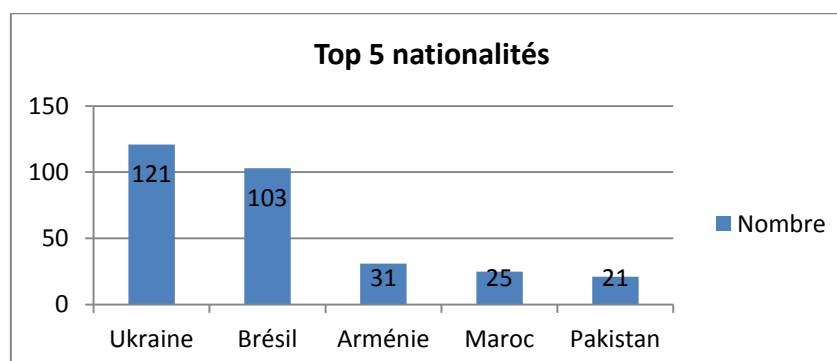
- 18 dossiers n'ayant pas encore de décision du CGRA (Catégorie A1)
- 129 dossiers déboutés suite à leur demande d'asile (Catégorie B)
- 353 dossiers n'ayant pas introduit de demande d'asile et ayant ou non un ordre de quitter le territoire (Catégorie C). Dans cette catégorie 333 cas de la sous-catégorie C2. Il s'agit de cas n'ayant pas reçu d'ordre de quitter le territoire ou en ayant reçu un il y a plus d'un an.

Sur ces 500 dossiers, on compte 153 femmes et 347 hommes. Parmi les retours, 384 ont abouti à un départ en 2014.

Le profil type du demandeur de rapatriement volontaire est le suivant : il s'agit d'un homme isolé en situation irrégulière venu en Belgique avec l'espoir de trouver du travail.

Cette année est l'année de confirmation que l'établissement d'un rapport social spécifique aux Brésiliens entraîne une diminution évidente des demandes de rapatriement de la part des ressortissants de ce pays. En effet, pour la deuxième année consécutive, nous assistons à une baisse de près de 30% des demandes de rapatriement volontaire vers le Brésil (103 en 2014 pour 147 en 2013).

En ce qui concerne les nationalités, il n'y a pas de gros changements dans le top 5 des nationalités :



### **Evolutions**

En 2013, le nombre de femmes était de 27.9% contre 30.8% en 2014. Aujourd'hui, nous avons un retour de 69,9% d'hommes contre 72% en 2013. Sur base de notre expérience du REAB,

nous avons constaté qu'après quelques années de « séjour » en Belgique, une simple aide au retour volontaire, c'est-à-dire un billet d'avion plus bagages, ne suffit pas pour démarrer une nouvelle vie et éviter de se retrouver dans la situation qui a incité au départ. Dès lors 105 dossiers – 156 personnes – ont fait l'objet d'une aide à la réintégration par la Cellule « Réintégration » de Caritas International, notamment concernant le lancement d'une nouvelle vie professionnelle.

Cette année nous devons à nouveau tenir compte que les ressortissants des pays qui sont exemptés d'un visa n'ont droit uniquement au retour volontaire sans une aide à la réintégration ou une prime de retour. Néanmoins des personnes vulnérables peuvent par exception faire appel à une aide à la réintégration.

Le guichet de retour de Fedasil existe déjà depuis 2 ans. En 2014 Fedasil a pu assister au retour volontaire de 1134 personnes au total. Ceci explique la raison pour laquelle il y avait une baisse du nombre de dossiers REAB en comparaison avec 2013. Les années suivantes nous voudrions continuer à informer les usagers de manière humaine, en tenant toujours compte de la situation individuelle par une assistance qualitative avant départ.

Cette année a montré aussi les dichotomies entre le retour volontaire et les rapatriements forcés. Ceux-ci ont été arrêtés en direction du Liberia-de la Sierra Leone et de la Guinée suite à la « crise Ebola » alors que les rapatriements volontaires pas.

### **3.1.5 Sessions d'info et de formations**

#### ***Sessions d'info sur le retour volontaire avec réintégration***

En mars 2013, une formatrice a rejoint l'équipe de notre antenne. Depuis quelques années, on offre des sessions d'info sur le retour volontaire et la réintégration, principalement destinées aux différents acteurs travaillant auprès et avec des personnes immigrées. Ces sessions traduisent le cadre et le concept du retour avec réintégration vers la pratique, en partant du principe d'une autonomie aussi durable que possible pour la personne qui retourne. Il s'agit donc d'une combinaison des expériences acquises par l'équipe, leurs connaissances dans la matière et la cohérence avec l'actualité politique ainsi que l'implication des partenaires locaux. De plus, ces sessions ont graduellement permis d'investiguer davantage de questions ciblées sur la réintégration, tant des travailleurs sociaux que des candidats au retour et de formuler des réponses aux besoins très spécifiques en termes d'un accompagnement axé sur la dimension sociale du retour volontaire.

Ces sessions d'info s'organisent sur demande, en prenant en compte le contexte des personnes accompagnées afin d'explorer et d'illustrer au maximum leurs possibilités de réintégration.

#### ***Formations: l'orientation de l'avenir pour les personnes en situation précaire***

Les personnes en quête d'un meilleur futur méritent un accès aux informations pertinentes qui les aideront à remettre chaque option dans son juste cadre. Plus précisément, il s'agit ici d'ouvrir les pistes de réflexion sur un futur concret, sur base des attentes et des réalités liées à chaque option, chose particulièrement difficile pour une personne en situation précaire qui souvent vit au jour le jour en misant tout sur le projet d'un séjour légal en Belgique. Concrètement, les pistes de la transmigration, un séjour en situation irrégulière et le retour au pays d'origine sont abordés de façon intégrale.

Constat est qu'une personne immigrée n'ayant pas (encore) obtenu de statut légal de séjour en Belgique se focalise fort sur le processus administratif et juridique qui mène à l'obtention des papiers, même si ce parcours de migration s'annonce comme une impasse. Nous avons composé des modules ciblés pour les accompagnants de ces personnes, afin de renforcer les

migrants dans leur processus décisionnel qui s'impose. Cette approche s'insère dans un processus d'accompagnement permettant de guider la réflexion vers des décisions autonomes et libres, non contraintes dans le temps, menant vers des pistes de futur, adaptées au migrant. Beaucoup d'attention est donnée aux instruments qui engendrent la réflexion dynamique qui sert de base à chaque perspective de futur, remplie de sens. Dans ce processus, aucune décision ne se veut permanente ni contraignante. Chaque décision peut ainsi être révoquée à tout moment, mais sera graduellement mieux étayée et vérifiée. Dans un premier temps, ces modules ont été développés principalement pour le groupe cible spécifique des MENA (Mineurs Etrangers Non Accompagnés), dans le cadre du projet 'My Future' (un projet en collaboration avec les centres d'accueil de Fedasil à Arendonk et Bovigny). Ces modules sont aujourd'hui suivis de moments réguliers d'intervision avec les équipes accompagnantes. De là est née l'initiative de créer des liens avec les sessions collectives d'autonomisation des jeunes, ainsi que d'appliquer ces méthodes aux personnes en situation de séjour précaire, afin d'améliorer l'accessibilité. Ce travail se fait en collaboration avec la cellule « Réintégration », d'autres organisations de première ligne et divers experts.

### 3.1.6 Visites dans les centres fermés

Dans l'attente d'un éventuel rapatriement, il se peut que les étrangers résidant sur le territoire belge sans documents requis et ceux qui arrivent à nos frontières sans qu'ils aient rempli les conditions légales d'entrée, soient détenus dans un centre fermé. Les centres fermés sont gérés par l'Office des Etrangers (OE). Caritas International et quelques autres ONG ont accès à ces centres. L'objectif de la visite est (1) d'être à l'écoute des personnes détenues; (2) de les informer sur leurs droits et, si nécessaire, leur accorder une aide juridique; et (3) de suivre les conditions de détention en général. Caritas International fait également partie du « groupe transit », une association d'organisations qui est née de l'idée d'unir les forces, afin d'influencer le gouvernement belge en matière de détention et d'éloignement des étrangers.

En 2014, en présence d'un juriste de Caritas International, un assistant social au sein du CAP Brabantia, l'antenne Caritas International, effectuait des visites tous les sept ou quinze jours au centre de rapatriement 127bis à Steenokkerzeel.

#### **Public**

En 2014, l'assistant social du CAP Brabantia a eu un ou plusieurs entretiens avec environ 70 personnes détenues au centre de rapatriement 127bis. Les personnes auxquelles elle rendait visite étaient principalement originaires de la Syrie, de l'Afghanistan, de la Guinée-Conakry, de la République Démocratique du Congo et de la Fédération de Russie (la Tchétchénie et l'Ingouchie). Les hommes forment la moitié de ce groupe d'étrangers. L'autre moitié consistait de femmes, mais aussi de couples et quelques familles avec des enfants majeurs. La majorité de ces personnes étaient des demandeurs d'asile déboutés, qui avaient réintroduit d'autres procédures après leur procédure d'asile (comme une demande de régularisation pour des raisons médicales ou humanitaires). Un important groupe était mis en détention dans le cadre du règlement Dublin III<sup>2</sup>, en attendant une réponse ou un transfert vers un Etat-membre de la Zone Dublin.<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Le règlement Dublin vise à déterminer rapidement l'Etat membre responsable pour une demande d'asile et prévoit le transfert d'un demandeur d'asile vers cet Etat membre. Habituellement, l'Etat membre responsable sera l'Etat par lequel le demandeur d'asile a premièrement fait son entrée dans l'UE.

<sup>3</sup> Ces chiffres ne sont pas représentatifs pour toutes les personnes détenues au 127bis ou d'autres centres fermés.

## **Evolutions**

En 2014, l'assistant social a surtout fait connaissance avec des personnes détenues dans l'attente de la réponse de l'Etat-membre responsable en matière d'un transfert ou d'une reprise dans le cadre du règlement Dublin III. Après l'approbation (implicite ou explicite) de l'Etat-membre, une nouvelle décision de détention a été prise pour l'étranger, dans l'attente du véritable transfert (tandis qu'en 2013, les personnes étaient généralement mises en détention après la réponse de l'Etat-membre responsable.). Cette pratique résulte en une détention de durée plus longue, ce qui d'après nous est contraire au règlement Dublin III (la détention n'est acceptée que dans le cadre d'un transfert et en cas de risque significatif de fuite, dans la mesure où la détention est proportionnelle et d'autres mesures moins coercitives peuvent être appliquées). Souvent, une telle détention suscite une réaction d'incompréhension.

*Prenons comme exemple la conversation de l'assistant social avec une dame ayant demandé l'asile en Belgique après son arrivée en Europe, en possession d'un visa français. Cette dame a été mise en détention au centre de rapatriement 127bis, avant même qu'une réponse de la France à la demande de transfert ne soit communiquée. Personne ne l'a informée que sa demande d'asile aurait dû être introduite en France. La détention a énormément frustré cette dame ; elle n'arrivait pas à comprendre pourquoi elle ne pouvait se rendre en France par ses propres moyens. Elle souhaitait regagner sa liberté afin de préparer son retour en France par elle-même dans de bonnes conditions. La détention non seulement constituait une perte de temps et d'argent pour elle, mais lui a de surcroît causé un traumatisme.*

Beaucoup de demandeurs d'asile détenus à 127bis avaient fui la guerre en Syrie, espérant trouver de la sécurité en Europe et jugeaient cette détention inhumaine. Les Syriens étaient systématiquement mis en détention en attente d'un transfert vers l'Etat-membre responsable. Il s'agissait souvent d'Etat-membres où les conditions d'accueil et de vie pour demandeurs d'asile s'avéraient déplorables, comme l'Italie, la Hongrie et la Bulgarie. Au début de 2014, la Belgique a répondu à un appel de l'Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), demandant de ne plus envoyer de réfugiés en Bulgarie. En avril 2014, l'UNHCR a changé d'avis et à nouveau permis des transferts en Bulgarie. Selon le Conseil Européen pour les Réfugiés et les Exilés (ECRE), Human Rights Watch et Amnesty International, la Bulgarie n'est pas encore en mesure de donner des garanties suffisantes aux demandeurs d'asile. L'assistant social a fait connaissance avec quelques personnes renvoyées en Bulgarie. Beaucoup de ces personnes ont évoqué la violence utilisée par la police bulgare.

*Un homme racontait à l'assistant social qu'il avait été arrêté par la police en Bulgarie, pour y être détenu pendant plusieurs jours dans une grande cage avec 40 autres hommes. Sans nourriture, ni matelas pour dormir, ni accès à des toilettes, ils ont été mis sous pression pour donner leurs empreintes digitales, sous la menace de chiens policiers. Cet homme avait perdu toute confiance dans les autorités bulgares et voulait par conséquent introduire sa demande d'asile dans un autre pays. Malgré ses traumatismes en Syrie et en Bulgarie, il a été mis en détention au centre de rapatriement 127bis et retransféré en Bulgarie.*

En tant que CAP Brabantia, nous sommes très préoccupés par les projets du gouvernement permettant à nouveau la détention des familles avec des enfants mineurs. La Belgique a, dans le passé, été condamnée à plusieurs reprises par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) pour la détention d'enfants. A ce jour, la détention de familles avec enfants mineurs dans des centres fermés a cessé. Des maisons de retour, gérées par l'Office des Etrangers, sont utilisées en tant qu'alternative à la détention. Néanmoins, nous constatons qu'en réalité, des familles avec des enfants sont encore mises en détention dans des centres fermés. Il s'agit de familles venant des maisons de retour, qui sont mises en détention au centre de rapatriement 127bis ou à Caricole, d'où elles seront rapatriées et ce maximum 48 heures



avant leur vol. De la même façon, nous avons pu constater des cas de « familles séparées », où l'un des membres (souvent le mari) était mis en détention, tandis que la mère et les enfants vivaient dans l'illégalité ou résidaient dans une maison de retour. Selon l'OE, cette situation se présente rarement et uniquement quand il s'agit de problèmes d'ordre public ou de fraude.

*Dans la pratique, l'assistant social a pu constater que cela ne correspondait pas toujours à la réalité. Comme exemple, elle a pu parler avec un homme désespéré, sans précédent de problèmes d'ordre public ou de fraude, originaire d'une république autonome de la Fédération Russe et qui avait reconnu la paternité de son fils. Cependant, monsieur n'était pas enregistré comme étant marié et l'enfant n'était pas encore inscrit à l'OE. La police a fini par transférer l'épouse et l'enfant vers une maison de retour et n'a autorisé la réunification familiale avec eux que si monsieur signalait un retour volontaire. Dans ce cas, L'OE a utilisé la famille et ses membres pour mettre un homme sous pression, ce qui à nos yeux représente une violation de plusieurs traités internationaux.*

Le 17 septembre 2014, un nouvel arrêté royal a été ratifié, selon lequel toute famille avec des enfants mineurs a, sous certaines conditions, droit à un accompagnement au retour par un collaborateur de l'OE à partir de son domicile privé. Ces familles devant satisfaire à certaines conditions imposées par l'OE, le problème qui se pose ici se situe au niveau des familles qui ne remplissent pas ces conditions et à qui l'OE impose des sanctions, dont la détention d'un des membres de la famille dans un centre fermé ou la détention de la famille entière. En même temps, l'accord de coalition et la note stratégique du Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration stipulent la construction d'unités d'habitation fermées. Cette tendance à réinstaurer la détention et le retour forcé de façon contournée pour des familles avec enfants mineurs, nous préoccupe davantage, s'agissant d'un des groupes de personnes les plus fragilisés, nécessitant une recherche d'autant plus ciblée d'alternatives à la détention.



© Yuri Mechitov « Poverty has faces in Europe » 2004

### **3.2 Antenne Caritas International : Service social pour les étudiants et stagiaires étrangers**

#### ***Présentation***

Le Service pour Etudiants et Stagiaires Etrangers (S.E.S.E) est inclus dans l'antenne «Caritas International » depuis le 01/01/2014. Il s'adresse aux étudiants étrangers porteurs d'un séjour limité aux études, originaires des Pays de l'Hémisphère Sud.

Le personnel de ce service se limite à une assistante sociale à mi-temps supervisée par un coordinateur. L'assistante sociale travaille en collaboration avec des services externes.

L'assistante sociale traite les demandes des étudiants qui se présentent personnellement au SESE, mais elle travaille aussi en réseau avec les services sociaux des Foyers d'Accueil pour Etudiants Etrangers de Bruxelles, Louvain-la-Neuve, Gembloux, Liège, Charleroi, Mons, Arlon dont elle rassemble les demandes d'aides financières et les présente à la Commission du SESE. Deux Commissions annuelles, composées de 5 membres bénévoles, sélectionnent les étudiants qui seront aidés financièrement durant l'année académique.

Nous offrons également de l'accompagnement et de la guidance sociale, une aide administrative, un programme d'aide au retour des étudiants avec projet, une réorientation si nécessaire vers d'autres organismes plus spécialisés et un accompagnement dans les différentes perspectives d'avenir de l'étudiant.

Le S.E.S.E est membre du Comité National d'Accueil (CNA-NKO) qui est une fédération qui regroupe les Foyers d'Accueil et Clubs pour Etudiants originaires du Sud. Nous, S.E.S.E, participons aux diverses activités organisées par le CNA telles que l'opération 11-11-11 du CNCD, la sensibilisation du monde politique, etc. En ce moment, le S.E.S.E collabore avec le CNA dans le cadre du projet « Emploi-Sud » qui consiste à permettre à des étudiants de rentrer en République Démocratique du Congo (RDC) avec un projet à développer ou dans le cadre d'un atelier de formation d'étudiant agronome.

#### ***Public***

En 2014, 112 dossiers ont été traités par le SESE, dont 30 étaient des étudiants déjà connus du service et 82 nouveaux inscrits.

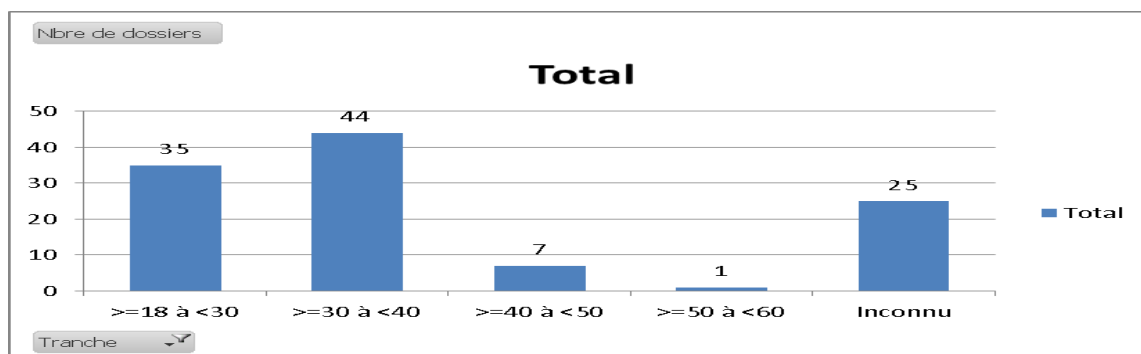
Par rapport à 2013, nous constatons une baisse d'environ 30% par rapport à l'an passé (159 dossiers). Nous avons eu 47 dossiers en moins. Cette baisse est notamment due à nos conditions qui sont devenues plus strictes telles que la cumulation du soutien financier du service durant plusieurs années. En effet, depuis Juillet 2014, il n'est plus possible de cumuler les aides financières au fur et à mesure des années. Malgré la diminution du nombre de dossiers, nous constatons que le public se diversifie et commence à s'étendre au sein des milieux académiques.

Le continent d'origine est à 94 % d'Afrique, répartie en 80.12% d'Afrique Subsaharienne et 14.28 % d'Afrique du Nord. Les trois nationalités qui viennent le plus largement en tête sont le Cameroun (33 % de l'ensemble des étudiants), la R.D.C. (13%) et le Maroc (12%).

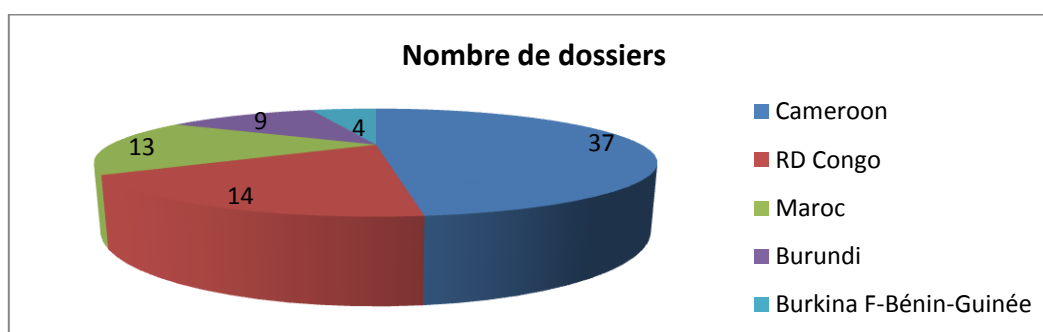
Du point de vue du genre, les étudiants sont majoritairement des hommes : 68 % contre 32% de femmes ; d'autre part, 74% d'entre eux sont célibataires et 26% sont mariés. Contrairement à l'année passée (hommes 73 % contre 27% de femmes), le taux de fréquentation par le genre féminin semble se rééquilibrer tout doucement mais la gente masculine reste majoritaire.



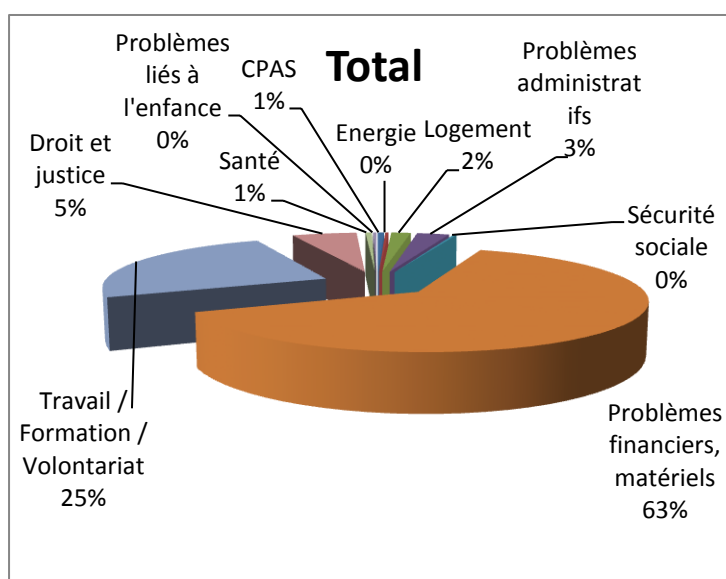
Contrairement à 2013 où la tranche d'âge se situait entre 18-30 ans, l'âge des étudiants en 2014 se situe de 30 à 40 ans inclus. Ils représentent 39% de l'ensemble des étudiants. Ce qui peut s'expliquer par le fait que le SESE aide financièrement les étudiants finalistes plutôt que ceux qui démarrent leurs études.



Contrairement à l'année précédente, nous avons pu constater cette année que le nombre d'étudiants provenant du Maroc avait augmenté en pourcentage. De plus, nous avons un pourcentage non négligeable de 3% pour les pays européens (France, Pologne et Portugal). En 2013, ce pourcentage était infime.



### Problématiques rencontrées



De manière générale, il s'agit d'étudiants étrangers à charge d'un tiers (le garant) et rencontrant comme difficulté principale des problèmes financiers dus essentiellement au changement de situation du garant, du retard du renouvellement de la carte de séjour et au stage à effectuer durant l'année académique.

Durant cette année académique, mis à part les problèmes financiers, nous avons deux autres grandes problématiques qui semblent se détacher :

- Travail/Formation/Volontariat

Depuis le lancement du programme retour des étudiants avec projet, nous sommes sollicités par des étudiants qui ont pour désir de retourner dans leur pays d'origine.

Le programme consiste à permettre aux étudiants des Pays en Voie de Développement de démarrer ou de réaliser un projet personnel au sein de leur patrie. En collaboration avec la Cellule Réintégration de Caritas International, l'étudiant pourra bénéficier sur le terrain d'un accompagnement des partenaires Caritas et d'un soutien financier de la part du S.E.S.E.

En 2013, nous avons dénombré un retour de sept étudiants dont la majorité (six) était en dernière année de master complémentaire et de doctorat.

En 2014, nous comptons sept retours dont quatre étudiants retournés avec le programme retour. Dans le cadre de ce programme, nous les aidons à trouver des subsides alternatifs à celui du S.E.S.E.

D'une manière générale, le nombre d'étudiants qui décide de retourner au pays reste constant entre 2013 et 2014.

Mis à part le programme, de plus en plus d'étudiants sont à la recherche de travail ou de bénévolat dans le but d'acquérir de l'expérience ou de subvenir à leurs besoins. Le service les accompagne dans cette recherche.

- Droit et Justice

Chaque année, les étudiants doivent renouveler leur titre de séjour. Malheureusement, environ 10 % des étudiants se voient dans l'incapacité de retrouver leur droit suite à un retard de renouvellement de titre de séjour ou à un refus de renouvellement. Le refus est souvent dû à un changement de section de la part des étudiants. Ce changement donne suite à des sanctions dont le refus de renouvellement.

Suite à cela, les étudiants se retrouvent dans des situations d'illégalité en Belgique. Le service soutient ces étudiants exclus du système belge dans les diverses démarches.

En cette année 2015, nous avons comme défis de nous faire connaître au-delà des frontières et d'améliorer l'aide que nous apportons auprès des étudiants en proposant des idées innovantes.

### 3.3 Antenne Caritas International : Les mineurs étrangers non accompagnés

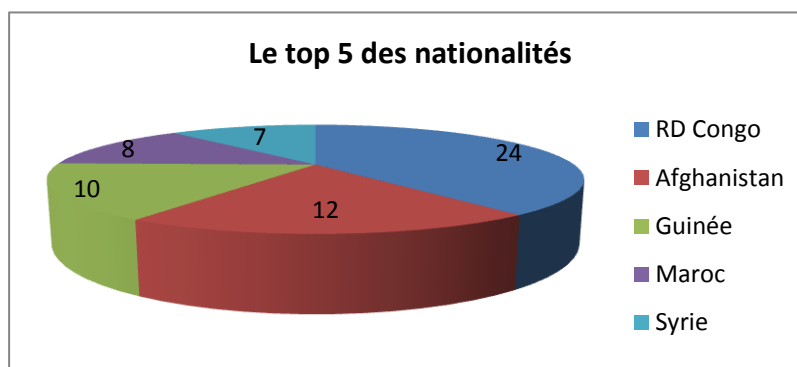
En 2014, l'OE a enregistré 804 mineurs non accompagnés. En général, les nationalités suivantes constituaient la majorité de l'OE : l'Afghanistan, la Syrie, l'Iraq, la Guinée et la Russie. Pour les MENA, il s'agit surtout des pays suivants: l'Afghanistan, la Guinée, l'Érythrée, la Syrie et la République Démocratique du Congo. Selon les statistiques de l'OE, il s'agit de 75% de garçons et 25% de filles. 10 % d'entre eux étaient âgés de 0 à 13ans, 17% étaient âgés de 14 à 15 ans, 39 % étaient âgés de 16 à 17 ans et 34% étaient âgés de 17 à 18 ans.

#### **Public**

L'équipe des tuteurs a connu beaucoup de changements et de remplacements à cause d'une interruption de carrière, d'une grossesse etc. Finalement, en 2014, notre équipe compte toujours 3 tuteurs néerlandophones et 2 tuteurs francophones.

En 2014, le nombre total de tutelle était de 118, dont 56 filles et 62 garçons :

L'équipe des tuteurs a travaillé avec 30 nationalités différentes. Le tableau ci-dessous indique les nationalités les plus fréquentes de nos pupilles. Le top 5 a subi peu de changement. La RDC se trouve toujours en tête de la liste et devance sensiblement les autres pays (24). Les pays qui suivent la RDC sont l'Afghanistan (12), la Guinée (10), le Maroc (8) et la Syrie (7). Les procédures les plus fréquentes sont toujours les procédures en matière de séjour spécifiques aux MENA et la procédure d'asile. Dans les dossiers que nous traitons comme tuteurs, il y a une légère augmentation du nombre de procédures d'asile par rapport aux procédures en matière de séjour spécifiques. Dans la pratique, cette tendance dépend de la nationalité des jeunes. Dans le cas de l'Afghanistan, la Syrie et l'Érythrée, une procédure d'asile est presque toujours introduite.



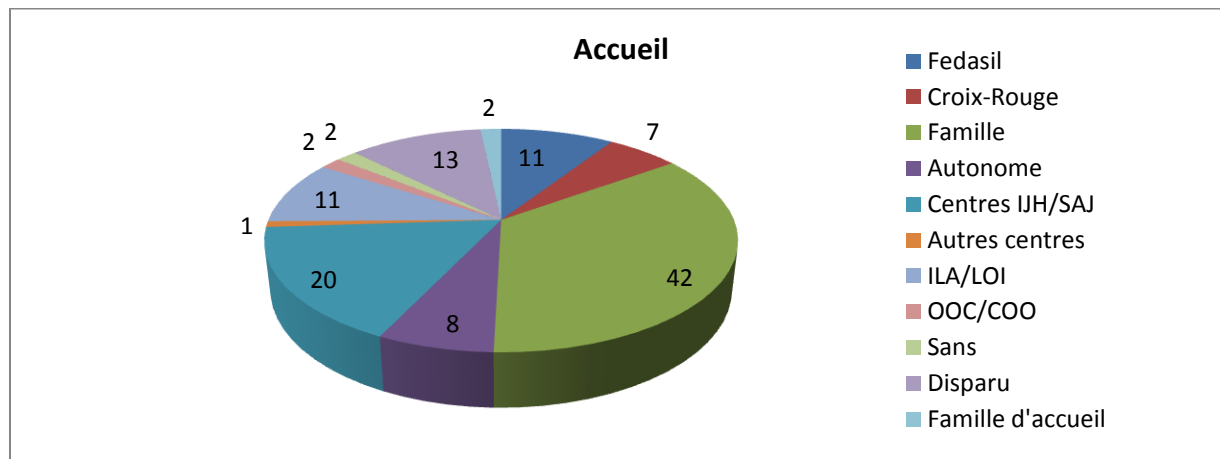
En 2014, deux pupilles sont retournés volontairement et il y avait un dossier Dublin.<sup>4</sup> Pour la plupart, les titres de séjour obtenus sont la carte A, la carte B, une attestation d'immatriculation et l'annexe 38.<sup>5</sup>

Beaucoup de MENA ont reçu une carte A et après quelques années de collaboration intensive dans quelques dossiers, une carte B. Néanmoins, beaucoup de nos jeunes ne possèdent provisoirement pas de titre de séjour en 2014.

<sup>4</sup> Le règlement Dublin vise à déterminer rapidement l'État membre responsable pour une demande d'asile et prévoit le transfert d'un demandeur d'asile vers cet État membre. Habituellement, l'État membre responsable sera l'état par lequel le demandeur d'asile a premièrement fait son entrée dans l'UE.

<sup>5</sup> La carte A est un Certificat d'Inscription au Registre des Etrangers (C.I.R.E.) avec séjour temporaire. La carte B est un Certificat d'Inscription au Registre des Etrangers (C.I.R.E.) avec séjour illimité. L'attestation d'immatriculation atteste du traitement en cours d'une demande d'autorisation de séjour. L'annexe 38 est un ordre de reconduire un mineur non accompagné.

En ce qui concerne l'accueil il y a aussi peu de nouveautés. La famille est toujours l'accueil le plus fréquent de nos jeunes. Le « Integrale Jeugdhulp » (IJH)/le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) et Fedasil prennent respectivement la deuxième et la troisième position. En 2014, il n'était absolument pas question d'une crise d'accueil et tous ont été accueillis, à l'exception de 2 jeunes qui ont choisi eux-mêmes d'habiter chez 'des amis'.



Il y avait un peu moins d'enfants très jeunes accueillis par nos tuteurs, environ la moitié des jeunes a moins de 15 ans et l'autre moitié est âgé de 16 à 18 ans.

### **Activités**

- Collaboration projet coach MENA

En 2014, deux de nos tuteurs ont collaboré au projet coach MENA de la Cellule Intégration. Ils ont fourni leur expertise à l'équipe coach, en ce qui concerne les mineurs non accompagnés. Concrètement, les tuteurs ont collaboré à l'élaboration des procédures, ils étaient présents aux intakes, aux entretiens d'évaluation et ils ont assisté et conseillé l'équipe concernant la collaboration avec les autres tuteurs.

- Participation du groupe de travail MENA de la Plateforme Mineurs en Exil

En 2014 nous avons également participé au groupe de travail de la Plateforme. Nous nous réunissons toutes les 6 semaines afin de discuter sur les derniers développements du secteur avec les autres acteurs sur le terrain.

- Collaboration aux initiatives de formation Fedasil

À la demande de la Cellule Réintégration, nos tuteurs ont fourni leur expérience et connaissance et ont contribué à une formation pour Fedasil concernant l'orientation future des MENA.

- Collaboration au projet "100 km de tolérance"

Certains jeunes sous tutelle de nos tuteurs ont participé à "100 km de tolérance", un projet de l'Asbl Nature où des jeunes belges, des jeunes pris en charge par l'Aide à la Jeunesse, et des mineurs non accompagnés font un périple de 100 km avec l'objectif d'attirer l'attention sur la tolérance.

- Participation aux groupes cibles et aux groupes consultatifs.

L'année précédente, nos tuteurs ont aussi participé aux différents groupes cibles et aux groupes consultatifs quant aux thèmes spécifiques concernant des mineurs non accompagnés, comme l'analphabétisme, la solution durable, des questions spécifiques des enfants pendant l'entretien, etc.

***Evolution: Développement de la loi sur la tutelle pour les mineurs européens non accompagnés***

Depuis le 1 décembre 2014, une nouvelle loi sur les mineurs européens non accompagnés est entrée en vigueur. Le résultat était l'extension du champ d'application.

Concrètement, ceci veut dire que les mineurs qui répondent aux conditions suivantes, ont également droit à un tuteur:

- Avoir moins de 18 ans
- Être ressortissant de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse.
- Ne pas être accompagné par une personne qui exerce l'autorité parentale ou la tutelle.
- Qui n'a pas de document légalisé attestant que la personne exerçant l'autorité parentale ou la tutelle a autorisé de voyager et de résider en Belgique.
- Qui n'est pas inscrit au registre de la population.
- Et qui se trouve dans une des situations suivantes:
  - ° Soit avoir introduit une demande en vue d'obtenir un titre de séjour temporaire en raison de la traite et/ou trafic des êtres humains
  - ° Soit se trouver dans une situation de vulnérabilité.

Le Service des Tutelles dispose de tuteurs spécifiquement désignés qui ont l'expertise avec ce groupe cible. Nos tuteurs font partie de ce groupe et nous accompagnons déjà quelques jeunes européens non accompagnés.

Les tuteurs sont confrontés à certains obstacles: l'inscription dans la commune se passe de façon difficile. Puis les possibilités d'obtenir un accueil sont très limitées. Dans la réalité, il s'agit souvent de jeunes qui mènent plutôt une vie errante et qui ont du mal à s'attacher à un lieu fixe. Dans une telle situation, il est difficile d'offrir de l'assistance.



© Isabelle Pateer/Otherweyes

### 3.4 Le service social Brabantia, antenne Bruxelles Accueil-Porte Ouverte

#### **Présentation**

L'asbl Bruxelles Accueil Porte Ouverte (B.A.P.O.) est un lieu d'accueil au centre-Ville près de la Grand-Place. L'équipe est composée d'une dizaine personnes parlant plusieurs langues : des permanents, une assistante sociale à temps-plein, une (à deux) stagiaire(s) d'école sociale, et des bénévoles.

#### **Activités**

L'accueil social se fait soit au comptoir d'accueil du rez-de-chaussée par l'écoute bienveillante, la possibilité de bénéficier d'une aide administrative ou d'un accès au téléphone pour une démarche, un renseignement via la consultation d'internet, etc...

Les permanences sociales proprement-dites constituent un service de première ligne généraliste. Les personnes sont reçues lors de permanences individuelles (pas de visite à domicile ni d'animation ou d'activités de groupes). Elles sont écoutées, guidées, informées ou aidées dans leurs diverses questions et démarches, ou encore orientées vers un autre service plus spécialisé dans les matières concernées.

A la base du travail social, il y a l'*écoute* : aussi bien pour toutes les questions administratives, juridiques, ou sociales que pour des personnes en recherche de sens, des personnes qui présentent une fragilité psychique, pour l'ensemble des personnes qu'on pourrait qualifier de « sans » : sans-séjour ou porteur d'un droit de séjour précaire, sans-argent, illettrés ou sans connaissance suffisante des langues nationales ni parfois de l'anglais, sans connaissance de la législation, sans-logement (ou sans possibilité de déménager faute de moyens suffisants), sans-emploi, etc...

Afin de mieux les orienter, notre service a orienté plus particulièrement son attention vers les personnes les plus démunies en multipliant les contacts avec les associations pour sans-abris qui les accueillent la nuit ou la journée.

- L'accessibilité et l'ouverture à tous sans distinction se fait : soit par un accueil au rez-de-chaussée, soit par un accueil personnalisé lors des permanences sociales sans rendez-vous (sauf un après-midi par semaine). La localisation (Centre Ville) explique la diversité de la population, le taux important de personnes étrangères ou naturalisées, mais aussi de sans-abris qui sont davantage présents dans cette partie de la ville, ou de personnes souffrant de solitude et ou d'une santé mentale déficiente.
- La collaboration avec le réseau social et institutionnel est essentielle pour chercher avant tout dans ce réseau officiel la réponse aux diverses situations. Le réseau d'initiatives locales et privées diverses est un autre outil fort utile dans un service tel que le nôtre.
- Notre médiation en tant que travailleur social permet parfois d'aboutir à une accélération d'un dénouement d'un dossier qui restait bloqué dans le bas d'une pile... (Office des Etrangers ou Conseil du Contentieux, communes, ou tout autre administration ou ministère) ... Il s'agit de situations administratives le plus souvent liées au droit de séjour, mais il peut s'agir aussi de relations avec le CPAS, la mutuelle, l'ONEM, ou la proposition d'un plan de paiement dans le cas de dettes, etc...
- Il faut noter cependant par rapport à cette médiation qu'en arrière-plan c'est l'autonomie qui sera toujours la préoccupation sous-jacente, et qu'il n'y a pas lieu de se substituer à la personne elle-même.

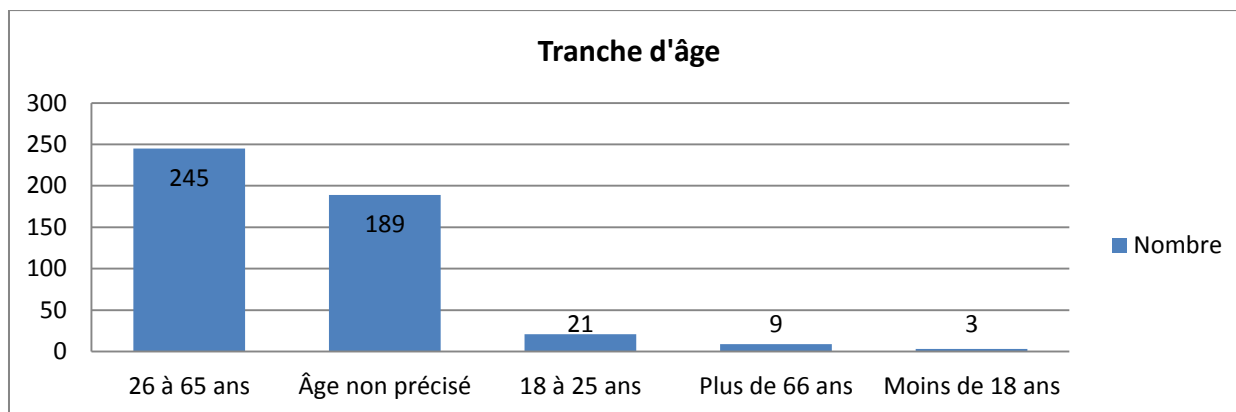
- L'aide administrative est fort fréquente : beaucoup de personnes âgées ou issues de l'immigration ne maîtrisent pas suffisamment nos langues nationales (langage administratif et juridique souvent peu accessible parfois même pour nous), ni l'ordinateur... Nous aidons à remplir des formulaires, à expliquer ou rédiger des courriers, des CV ou des lettres de motivation à l'ordinateur... Parmi ces chercheurs d'emploi, certains étaient extra-européens mais porteurs d'un séjour illimité en Italie ou dans un autre pays membre de l'UE dont la situation économique les pousse à franchir nos frontières dans l'espoir de trouver un emploi.
- Un fond d'aide sociale nous permet d'aider ponctuellement des personnes, dans des situations où les instances officielles ne peuvent pas intervenir, et qu'il apparaît de l'analyse de la situation qu'une aide ponctuelle permettrait d'éviter une expulsion, une saisie, ou pour l'achat de médicaments, ou le retour d'un étranger vers un pays limitrophe, etc.

### **Public**

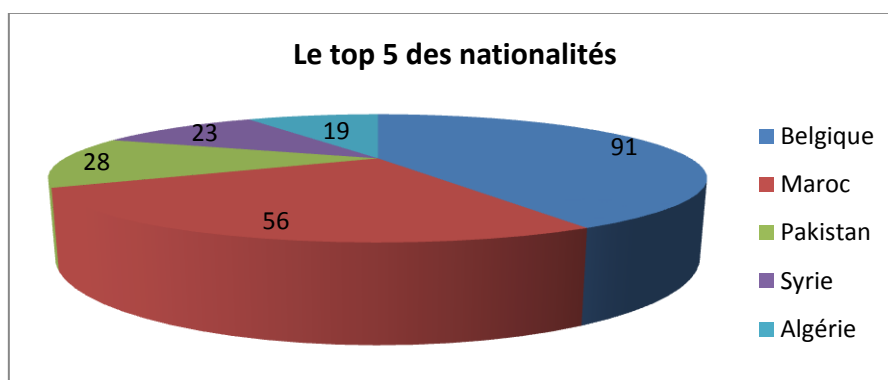
En 2014, 467 dossiers ont été traités par le Service Social de B.A.P.O., répartis en 322 nouveaux et 145 anciens.

Les tableaux ci-dessous détaillent le type de population qui fréquente nos permanences sociales. Il s'agit de personnes d'âge mûr (26 à 65 ans principalement). Les ressources ne sont pas systématiquement connues, mais le plus souvent, les personnes sont sans revenus ou bénéficient de revenus précaires. Nous recevons une majorité de Belges (dont un tiers sont naturalisés), suivis en premier lieu des Marocains, Pakistanais et Syriens, mais aussi de beaucoup d'autres nationalités différentes (66 au total).

La majorité de notre public se trouve dans la tranche d'âge de 26 à 65 ans :



Nous avons rencontré 66 nationalités différentes, dont le top 5 est le suivant :





Parmi les 91 Belges, on peut noter environ 1/3 de personnes (34) sont des personnes qui ont acquis la nationalité belge.

Répartition des problématiques encodées (2243) selon les 5 nationalités les plus fréquentes :

| <b>Droit et Justice</b> | <b>Financier Matériel</b> | <b>Logement</b> | <b>Admin</b> | <b>Travail</b> | <b>Vie Quotid</b> | <b>Séc Soc</b> | <b>Santé et S.mentale</b> | <b>CPAS</b> |
|-------------------------|---------------------------|-----------------|--------------|----------------|-------------------|----------------|---------------------------|-------------|
| <b>496</b>              | <b>364</b>                | <b>258</b>      | <b>240</b>   | <b>202</b>     | <b>188</b>        | <b>126</b>     | <b>115</b>                | <b>102</b>  |
| 67-Maroc                | 99-Belg                   | 53-Belg         | 39-Syrie     | 47-Belg        | 45-Belg           | 39-Belg        | 35-Belg                   | 14-Géorg.   |
| 53-Algér.               | 30-Maroc                  | 33-Maroc        | 26-Belg      | 24-Maroc       | 25-Pak            | 19-Pol         | 22-Maroc                  | 10-Syrie    |
| 46-Pak                  | 26-Rouman.                | 25-Pol          | 24-Pol       | 21-RDC         | 18-Maroc          | 19-Pak         | 13-Italie                 | 10-Belg     |
| 43-Irak                 | 24-Italie                 | 23-Rwand.       | 22-Maroc     | 14-Pak         | 18-Pol            | 15-Maroc       | 8-Pol                     | 10-Pol      |
| 39-Belg.                | 24-RDC                    | 12-Italie       | 14-Irak      | 11-Alg         | 9-Roum            | 9-Guinée       | 5-Kosovo                  | 5-Irak      |
| 248-autres              | 161-autres                | 112-autres      | 115-autres   | 85-autres      | 73-autres         | 25-autres      | 32-autres                 | 48-autres   |

## ***Evolutions***

Nous constatons une certaine continuité au niveau des réponses apportées aux personnes qui nous contactent à travers un accueil individualisé. D'une part, parce que l'exiguïté des locaux ne permet pas un autre type d'initiative et d'autre part, que l'équipe sociale se résume à un ETP réparti sur 2 personnes qui n'ont l'occasion de se rencontrer qu'un jour par mois.

Il faut noter des visites à des initiatives pour sans-abris telles que : Douche Flux, Het Anker, Centre Raphaël, le Samu-social, le Point 32 qui a ouvert en février 2014, ou les Sœurs Missionnaires de la Charité. D'autre part, un prêtre aumônier de prison et d'une association pour aider des femmes à sortir de la prostitution, a contacté plusieurs fois notre service pour des personnes de ces deux types de population.

Une constance claire est l'insuffisance d'emplois pour personnes peu qualifiées, le manque logements à loyers-modérés, les plus touchées étant personnes étrangères avec/ou sans papiers. Nous avons reçu deux demandes d'aide de personnes qui, faute de moyen, vivaient dans leur voiture.... Ou une dame pensionnée obligée de continuer à loger dans son studio – pourtant qualifié d'inhabitable par le service des travaux publics de la commune : pensionnée dont le CPAS a dès lors suspendu sur le champ l'aide sociale sous prétexte que le logement avait été officiellement décrété « non-habitable »...

Evoquons aussi, encore et toujours, la mauvaise-coordination entre les administrations fédérales (l'OE, le CCE, etc...) et communales... de sorte que chacun invoque le retard de l'autre pour justifier la lenteur administrative. Il reste encore des dossiers non-résolus de demandeurs de régularisation (datant de 2009 !)

Un constat qu'on pourrait qualifier de « positif » est le développement d'initiatives réfléchies en faveur des sans-abris : collaborations accrues entre centres d'accueil de jour et de nuit en vue d'encourager la réinsertion sociale, initiatives nouvelles telles que le « housing first », plan hiver renforcé augmentant la capacité d'accueil de novembre à mars, etc.

Il faut évoquer la crise économique mondiale, les conflits dans le monde, la politique européenne invitant les états à rationaliser les dépenses, et une politique belge plus restrictive à l'égard des étrangers, etc... peuvent justifier les difficultés sociales de nombre de personnes aussi bien belges qu'étrangères qui résident dans notre pays.

Mais au-delà de ces constats « universels » on peut noter de manière plus précise les questions suivantes pour lesquelles des réponses locales devraient être proposées :

- migration croissante de demandeurs de travail tant au niveau intra- qu'extra-européen ; difficulté accentuée chez les personnes peu qualifiées, connaissant peu nos langues nationales, ou tributaires de l'octroi d'un permis de travail B ;
- lenteurs des procédures administratives et de recours, et manque d'information quant à l'évolution des dossiers : attente laissant les personnes

dans une grande précarité à tous niveaux ; délais excessifs de certaines communes ;

- nombre de personnes sans ressources ou à revenus insuffisants
- discrimination à l'accès au logement (loyers) ; et parc de logements sociaux insuffisant.

### ***Situations individuelles***

*« Monsieur a un séjour illimité en Belgique. Il a perdu son emploi et bénéficie d'allocations de chômage. En octobre, il est retourné dans son pays natal pour 1 mois de vacances. Mais il a eu un accident, a été hospitalisé et a eu plusieurs semaines de rééducation. Ebola commençait dans ce pays, il est parti alors dans sa famille en province et n'a pas pu retourner à la capitale tant que l'accès à celle-ci a été fermé. Lorsqu'enfin il a pu s'y rendre, il a fallu qu'il trouve l'argent pour payer le billet. Sept mois s'étaient écoulés depuis son départ. Revenu en Belgique, il a appris avoir été sanctionné par le chômage pour non présentation à un rendez-vous pour la réinsertion professionnelle. Nous l'avons invité à réunir les preuves des causes de son absence (preuve de l'accident, de l'hospitalisation et des soins ambulatoires post-hospitalisation), et de les fournir à l'ONEM, qui a fini par lever la sanction, et Monsieur a pu retrouver ses droits aux allocations, et se remettre activement à la recherche d'un emploi. »*

### 3.5 Le service social Brabantia, antenne Cureghem

#### **Présentation**

Ce service est destiné aux habitants de Cureghem. Nous sommes accessibles au public du lundi au jeudi de 9h à 11h ou sur rendez-vous. Une visite à domicile est également possible.

Pour mener à bien ses diverses activités nous avons une équipe sociale se composant de 2 assistantes sociales à temps plein et d'1 assistante sociale engagée à temps partiel ainsi qu'une petite dizaine de bénévoles.

#### **Activités**

- La permanence sociale polyvalente :

Lors des permanences, l'aide apportée aux gens se décline de différentes manières. Cela va de l'information, de l'orientation, de l'aide administrative à l'accompagnement et à l'intervention matérielle sous forme d'aide alimentaire ou vestimentaire.

- La distribution de colis de vivres :

L'octroi de colis est toujours basé sur l'enquête financière dont les critères n'ont pas été modifiés cette année.

L'aide alimentaire est accordée pour deux ans maximum, ce qui permet de laisser la place à d'autres personnes qui en ont besoin.

La distribution est assurée par une équipe de 4 bénévoles. L'approvisionnement du stock est faite par la banque alimentaire, les surplus de l'union européennes et par des dons divers.

- Le vestiaire :

Un vestiaire pour enfants de 0-14 ans; « la Manne à Linge » est ouvert 2 demi-journées par semaine. La gestion de la boutique est assurée par deux bénévoles.

- Animation dans la salle d'attente :

Une animation de la salle d'attente a lieu le lundi et le mercredi matin par un bénévole ainsi que le mardi et le jeudi par une assistante sociale. Nous pouvons observer que ce projet rencontre beaucoup de succès.

En effet, nous constatons que cet accueil chaleureux apaise les esprits agités et crée des contacts. Il permet à certaines personnes de venir discuter autour d'une tasse de café. Même si elles n'ont pas besoin, ce jour-là, d'une aide sociale, elles viennent passer un bon moment, rencontrer une oreille attentive, briser la solitude habituelle.

- Activités festives ponctuelles :

En 2014, nous avons organisé, en été, notre journée à la mer (environ 50 personnes à Blankenberg) et, en décembre, la fête de St Nicolas.

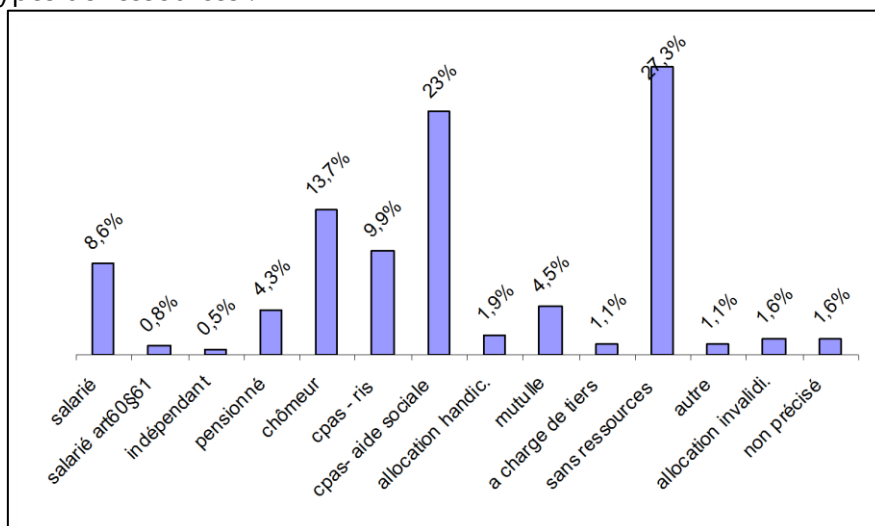
Nous avons également renforcé nos bonnes collaborations, notamment :

- Avec l'agence immobilière sociale « Logement pour Tous » : Dans le cadre de ce partenariat, nous présentons des dossiers de candidats dont nous assurons le suivi social.
- Avec la Fédération des Services Sociaux : En participant à la concertation sur l'aide alimentaire et en ayant une permanence énergie, une fois par semaine, où l'un de leurs accompagnateurs répond aux questions des personnes.
- Avec le CPAS : En participant aux réunions de la coordination sociale. De plus, une convention concernant l'aide alimentaire a été signée entre nos deux institutions.

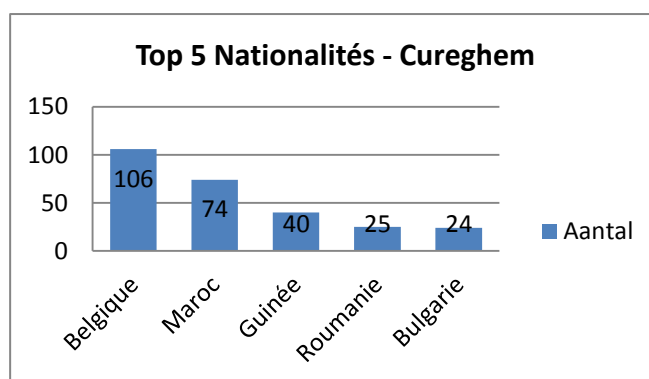
#### **Public**

En 2014, le nombre de dossiers actifs est de 378. 88,5% des usagers du service social ont entre 18 et 60 ans et sont donc en âge d'activité.

- Les types de ressources :

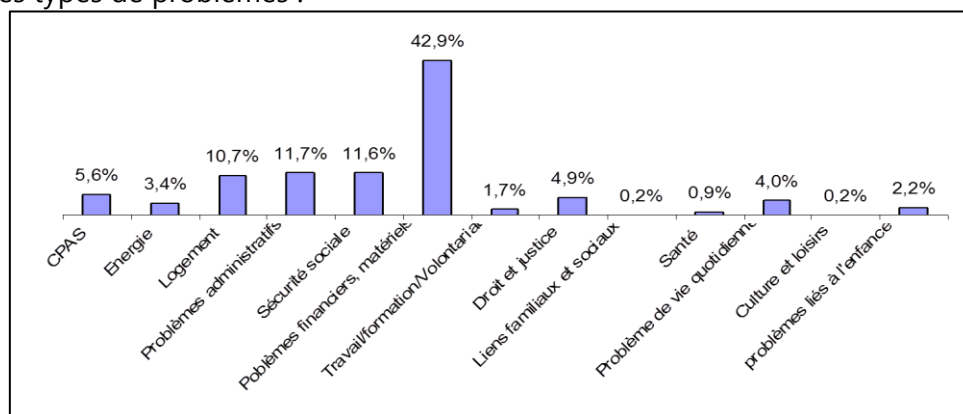


- Les nationalités :

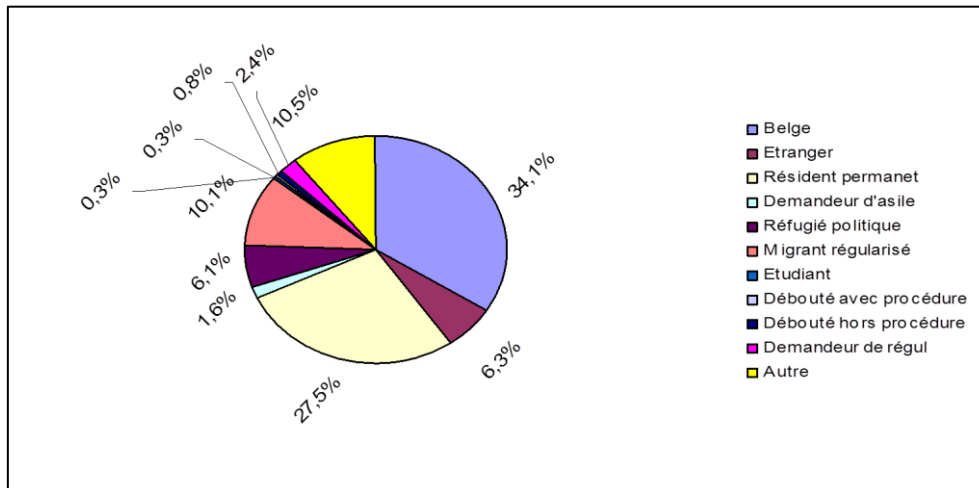


\* Parmi les 106 Belges, on peut noter environ 95% de personnes sont des personnes qui ont acquis la nationalité belge.

- Les types de problèmes :



- Les statuts :



## Evolutions

En 2014, le projet « accueil salle d'attente » fut une de nos principales préoccupations. En effet, nous tentons encore et toujours d'améliorer notre façon de recevoir les clients, de leur offrir un accueil chaleureux et personnalisé. Un lieu d'échange que ce soit avec nos bénévoles ou avec les travailleurs sociaux, un espace de convergence où le dialogue, le débat mais aussi la rencontre entre les personnes puisse se faire de manière simple et détendue.

Cette année a été riche en renouvellement, mise en place de nouveau projet, conception de travail différente et plus en adéquation avec la demande que nous rencontrons. Le lien social, l'autonomie, un suivi adéquat aura été notre leitmotiv tout le long de cette année.

2014 ne varie pas tellement des années précédentes. La précarité ne cessant de croître, il est donc normal que cette problématique reste l'une des plus importantes dans notre travail quotidien. La problématique financière reste indissociable de la problématique administrative, l'une découlant souvent de l'autre.

## Situation individuelle

« Une problématique qui nous a fortement occupées en 2014 est celle liée au titre de séjour des européens à savoir la carte E. Cela concerne principalement les personnes de nationalité bulgare et roumaine. En effet, l'accès au titre de séjour se fait par le travail d'indépendant. Ces personnes trouvent donc un « employeur » qui peut leur faire des documents d'associé actif. Ils attendent d'avoir leur carte E, puis arrêtent leur statut d'indépendant car cela entraîne le paiement de cotisations sociales mais étant en pratique sans revenus, ils ne savent pas les payer. Une fois le statut d'indépendant clôturé, ils se rendent au CPAS afin d'y demander une aide financière. Le CPAS octroie l'aide financière mais prévient le ministère que le statut indépendant est clôturé. Le ministère prévient la commune et demande donc le retrait du titre de séjour. Tout cela implique beaucoup de choses administrativement que ce soit au niveau allocations familiales, mutuelle et psychologiquement au niveau perte de revenus, ordre de quitter le territoire,... Dans ce cas, la personne reçoit une sanction de 3 mois où elle n'a pas la possibilité de se réinscrire. Après 3 mois, elle se réinscrit avec un titre d'indépendant et le cycle recommence... »

### 3.6 Le service social Brabantia, antenne Association des Œuvres Paroissiales de Saint-Gilles

#### **Présentation**

L'Entraide de Saint-Gilles, section des Œuvres Paroissiales de Saint-Gilles, est un service social polyvalent ouvert sur le quartier qui propose quotidiennement un accueil cordial à toute personne qui le souhaite et ce sans aucune connotation philosophique ou religieuse.

Toute personne est la bienvenue à l'Entraide pourvu qu'elle respecte des règles de vie essentielles basées principalement sur le respect de chacun et de soi-même. L'équipe sociale est composée de 2 assistantes sociales et 2 éducateurs spécialisés. Une douzaine de bénévoles épaulent l'équipe dans les différentes activités. La permanence sociale quotidienne se passe du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

#### **Activités**

- L'accueil

Ouvert chaque matin de 8h à 12h, notre accueil constitue le point d'entrée principale de l'Entraide. Lieu de passage pour un très grand nombre de personnes l'accueil est un endroit où toute personne (pourvu qu'elle respecte les règles de vie élémentaires en communauté) peut venir pour discuter, boire un café, parler de manière informelle avec les travailleurs ou volontaires, jouer à des jeux de société. Durant l'hiver nous proposons de la soupe chaude ainsi qu'un petit déjeuner aux usagers. Nous avons enregistré 33123 passages (en ce compris les personnes en demande pour la permanence sociale) dans notre accueil au cours de l'année 2014 soit une augmentation de plus de 35% par rapport à 2013. Chaque jour de l'année, quelle que soit la saison, les salles d'accueil ne désemplissent pas.

- La permanence sociale

Les permanences sociales ont lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00. Ces dernières sont assurées par deux assistants sociaux qui informent, orientent, fournissent une aide administrative et/ou un suivi social selon le besoin.

Le service est également amené à faire de la médiation et de l'accompagnement budgétaire. Bien souvent aussi, les travailleurs sociaux sont amenés à écouter, à encourager et à soutenir les personnes. Ainsi, il nous arrive de consacrer un moment à une personne simplement pour discuter et tenter de lui amener un peu de réconfort. 815 dossiers ont été traités en 2014, ce qui marque paradoxalement une diminution par rapport à l'an passé. Cela s'explique sans doute par le fait que le temps passé avec chaque personne en demande est en augmentation, les souffrances sociales devenant de plus en plus complexes et difficiles à vivre. Si l'on devait résumer à une seule personne le profil type de l'utilisateur de l'Entraide, il s'agirait d'un homme de 35 ans sans ressources, belge ou sans papier, qui connaît des difficultés croissantes de vie quotidienne et empêtré dans les problématiques matérielles de base (manger, dormir, se soigner). En effet, 33% de nos usagers ont entre 30 et 40 ans pour 28% entre 40 et 50 ans ; 51% des usagers sont sans ressources pour 17% émargeant au CPAS ; 23% des usagers sont belges, 4.5% sont algériens et 4% sont équatoriens. Les problématiques les plus fréquemment rencontrées chez les personnes fréquentant la permanence sociale sont les problèmes de vie quotidienne (21%), les problèmes financiers et matériels (19%), les problèmes liés au logement (12%) et les problèmes de santé (9%). Toutes ces problématiques se cumulant bien souvent chez une même personne.

Nous organisons également des permanences logement et emploi sur rendez-vous les après midi.

- L'épicerie sociale

L'épicerie sociale est un service d'aide matérielle où l'on vend des produits alimentaires de base et des produits d'hygiène à environ 50% du prix du marché.

S'inscrivant dans un projet global de résolution des difficultés et des problématiques d'une famille, l'épicerie sociale constitue une aide matérielle réelle dans le cadre du budget nourriture des ménages en difficulté financière.

L'accès à l'épicerie s'obtient via le service social et les décisions d'accès se font collégialement lors des réunions d'équipe sur base de présentation d'un rapport social établi par les assistantes sociales.

Nous proposons ce service aussi bien aux personnes en situation légale qu'aux personnes en situation illégale.

Nous accordons une importance particulière au respect de la dignité des personnes dans le cadre d'une aide alimentaire : choix des aliments, magasin comme un autre, paiement des aliments,... Dans cette optique, nous réactualisons régulièrement notre offre de produits.

En 2014, 145 familles ont bénéficié de ce service. Ce chiffre est assez constant depuis plusieurs années puisqu'il marque notre capacité maximale possible pour notre service.

- Cours de français langue étrangère (FLE)

Durant l'année scolaire, nous fonctionnons avec un groupe de FLE niveau 1 d'une dizaine d'élèves et un groupe de FLE niveau 2 d'une dizaine d'élèves également à raison de 2 fois 2h de cours par groupe.

Des tests de niveau sont effectués fin août et permettent d'avoir des groupes homogènes et beaucoup plus motivés. Nous avons constaté qu'il y a comme chaque année beaucoup d'inscriptions. Nous avons dû les orienter vers d'autres cours plus adaptés (alphabétisation, cours de promotion sociale, cours intensif, ...)

Les cours sont préparés régulièrement pour être en lien avec les attentes et les demandes des personnes ainsi qu'avec leur vie quotidienne: thèmes en rapport avec l'actualité, recherche logement, rédaction de curriculum vitae...

- Saint-Nicolas à l'Entraide de Saint-Gilles

A l'occasion de la fête de Saint-Nicolas, l'Entraide a organisé, comme chaque année, la venue du grand Saint pour une cinquantaine d'heureux enfants. Après une distribution de bonbons et de bons conseils, le groupe est parti s'amuser à la plaine de jeux couverte de Forest.

- Le repas et le petit déjeuner de Noël

Traditionnellement nous organisons un repas de fin d'année pour nos usagers. Une petite centaine de ceux-ci peut bénéficier d'un vrai repas de fête dans un moment convivial et fraternel. Cette année le CPAS de Saint-Gilles nous a permis d'utiliser sa grande salle bien équipée et accueillante. Un petit spectacle humoristique a également été présenté et les participants ont chacun reçu une « shoe-box » en cadeau, confectionnée par des bénévoles. Le matin du 24 décembre toute l'équipe et les bénévoles accueillent les usagers pour un petit déjeuner festif et convivial.

## ***Evolutions***

L'année 2014 aura été marquée par un afflux important d'usagers dans notre accueil café du matin. A partir d'octobre nous avons été obligés d'ouvrir une deuxième salle d'accueil contiguë à la première afin de pouvoir accueillir tout le monde dans les meilleures conditions possibles. Il n'y a plus d'effet de saison, l'accueil ne désemplit pas durant toute l'année même en été. Ce phénomène avait été constaté en 2012 et 2013 mais s'est encore accentué en 2014.



Le travail des assistants sociaux est de plus en plus compliqué, les réponses aux demandes étant de plus en plus difficiles à honorer. Comment trouver un emploi pour les personnes, comment trouver des logements à loyers modérés, que dire aux sans papier qui n'ont aucune chance de voir leur statut évoluer... ? Il y a peu de chance que cela aille en s'améliorant.

Pour optimiser encore notre service, principalement auprès des SDF, nous allons mettre en place un service de laverie en lien avec le petit vestiaire social actuel. L'idée est que les personnes puissent laver leur linge et le récupérer soit le jour même soit le lendemain au plus tard. Notre collaboration avec le CPAS de Saint-Gilles nous permet d'engager une personne sous contrat Art60 qui s'occupera, entre autres, de la laverie.

La fin de l'année 2015 verra peut-être la création d'une nouvelle épicerie sociale à Saint-Gilles. Celle-ci constituée en asbl autonome et dont nous serons membre avec le CPAS, les Restos du Cœur de Saint-Gilles et le SESO devrait proposer un service équivalent à notre épicerie actuelle mais pour un plus grand nombre de familles. Notre épicerie fermera alors ses portes, nous permettant sans doute d'imaginer d'autres projets à l'Entraide de Saint-Gilles.

### **Situation individuelle**

*« Mr H est bénévole à l'accueil café depuis 3 ans. Sa petite pension lui permet de s'en sortir tant bien que mal. Mr H a tendance à boire beaucoup ce qui rend difficile la gestion de son budget. A sa demande, nous l'accompagnons socialement et budgétairement afin de payer ses factures et son loyer principalement. Expulsé de son logement nous lui en avons retrouvé un autre et servons de « garant » auprès du propriétaire. Une demande auprès d'un fonds d'aide sociale a permis de constituer la garantie locative. La santé de Mr H s'est soudainement dégradée et il a connu plusieurs séjours en hôpital. Malheureusement, fort indépendant, il s'en est également souvent enfui, préférant être chez lui ou dans le café où il fait des petits boulots. En final, son état de faiblesse étant tellement important il a fait un séjour de 3 semaines à l'hôpital acceptant de se soigner d'une part et envisageant d'aller en maison de repos. Nous lui avons trouvé une place au Home Les Tilleuls à Saint-Gilles où il se trouve bien et en forme actuellement. Cet exemple d'accompagnement est assez typique à l'Entraide. Une personne fort seule, une assuétude (ici l'alcool), peu de revenus, une santé précaire... Sans accompagnement Mr H serait certainement SDF actuellement. »*

#### **3.6.1 Seniors sans Frontières (AOP de Saint-Gilles asbl)**

##### **Présentation**

SSF est un service d'aide de première ligne situé à Saint-Gilles. Sa mission est l'accueil, l'accompagnement des seniors de toute origine et de leur famille. Il fonctionne de manière récurrente avec une assistante sociale à temps plein. Il travaille dans une démarche globale où l'aide individuelle est complétée par un travail de groupe en partenariat et des actions communautaires.

##### **Activités**

- Accompagnement individuel

Les permanences sociales se font le lundi et le mercredi de 9h à 12h et sur rendez-vous. SSF reçoit principalement des personnes qui éprouvent des difficultés à s'insérer dans les structures d'accueil pour seniors.

Pour 2014, nous enregistrons un statu quo : c'est-à-dire la vulnérabilité sociale, la diversité et

la multiplicité des problèmes. La situation est tout aussi morose que l'année passée et les usagers s'enfoncent dans une précarité chronique.

L'insuffisance des ressources financières reste à l'origine de nombreuses difficultés rencontrées. Ils sont plus fortement frappés par l'augmentation des prix, par la charge excessive des loyers, des soins de santé, alors que leur budget est limité (GRAPA est de 1005€ - Aide du CPAS 817,17€). Ils ne sont plus en mesure de payer leurs factures, ils doivent se priver ou faire des choix difficiles. Ils vivent dans une détresse chronique et leur santé physique et mentale en prend un coup.

Beaucoup d'entre eux restent également préoccupés par leurs manques (mal outillés, illettrisme), par leurs difficultés à trouver leur place et à s'adapter à cette société qui les dépasse et les déstabilise.

Face à ces situations, l'assistante assure ses interventions au niveau : administratif, traduction, gestion budgétaire et la médiation.

L'écoute et le soutien psychologique dans le vécu de chacun dans sa singularité. Elle accompagne la personne à aborder autrement la charge de ses souffrances et à préserver un équilibre intérieur afin que sa situation reste supportable.

- Activités de groupe

Comme les autres années, les activités de groupe ont été réalisées, en grande partie, en partenariat avec d'autres associations. Par le biais de jeux, d'exercices, de discussions et réalisations, les participantes apprennent, échangent et partagent leurs expériences. La participation moyenne par activité pour le groupe de SSF est de 12 personnes.

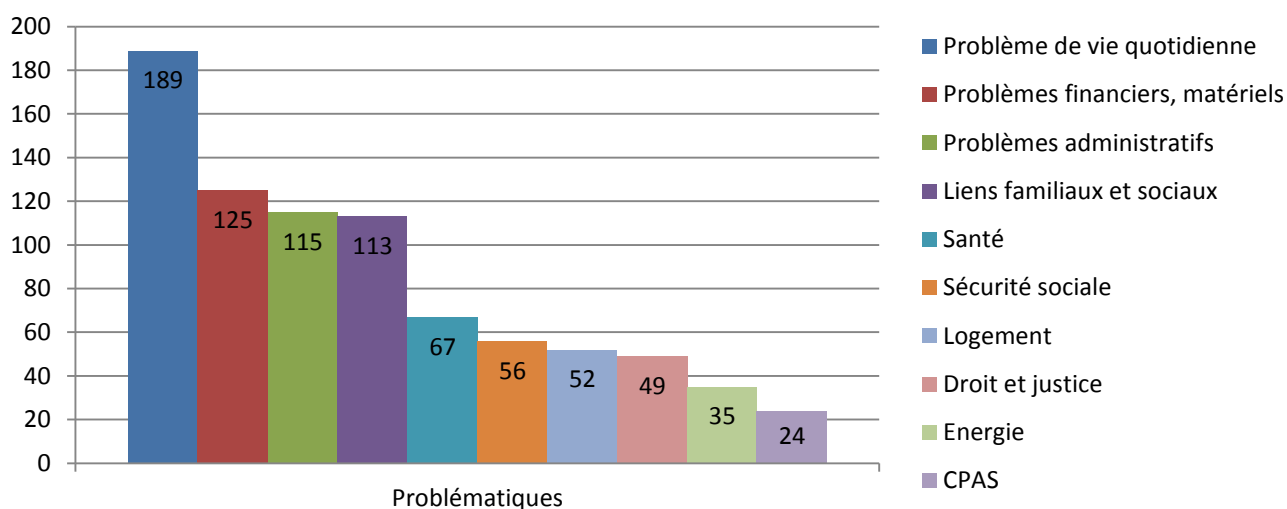
| Activités réalisées                                                                                                  | Nombre de séances |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Atelier langue - jeux                                                                                                | 28                |
| Ateliers sur l'histoire et la mémoire de l'immigration dans le cadre des 50 ans de l'immigration marocaine et turque | 7                 |
| Atelier cuisine -diététique en partenariat avec Pianofabriek                                                         | 5                 |
| Activités culturelles                                                                                                | 2                 |
| Excursions                                                                                                           | 2                 |
| Rencontre interculturelles avec le réseau associatif de Saint-Gilles                                                 | 2                 |
| Total                                                                                                                | <b>46</b>         |

### **Public**

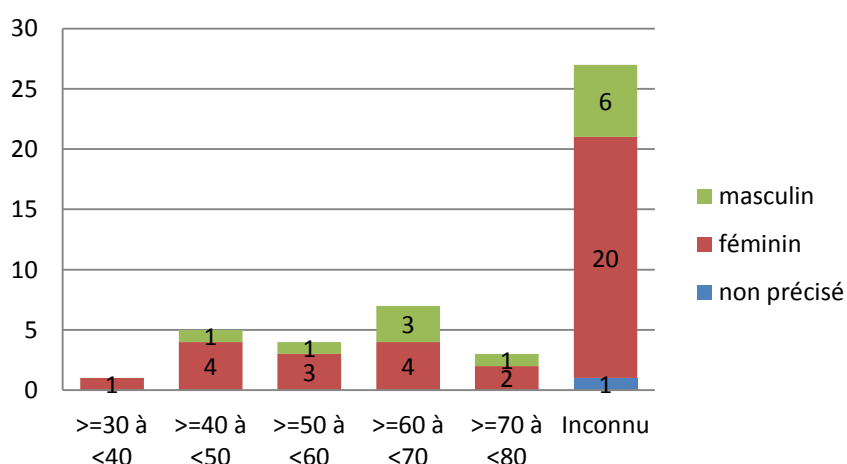
En 2014, le nombre de dossiers actifs est de 47.



### Le top 10 des problèmes rencontrés



### Nombre de dossiers par sexe et tranche d'âge



| Etat civil       | Nombre de dossiers |
|------------------|--------------------|
| Célibataire      | 3                  |
| Marié            | 12                 |
| Veuf             | 15                 |
| Divorcé          | 9                  |
| Séparé           | 7                  |
| Cohabitant légal | 1                  |



© Samuel Bollendorff « Poverty has faces in Europe » 2004

## 4. Conclusions

### 4.1 Un manque de protection sociale

En Belgique, la protection sociale, est en grande partie organisée via la sécurité sociale : prestations de chômage, soins de santé, allocations familiales, allocations d'invalidité, pension, etc. Un grand nombre de personnes de notre groupe cible est souvent confronté aux procédures administratives et aux temps d'attente souvent longs, qui sont associés à l'accès vers leurs droits à une protection sociale.

Les quatre antennes de CAP Brabantia essayent dans leurs activités quotidiennes de fournir un accueil accessible et convivial, afin que les plus vulnérables trouvent leur chemin vers nos services, pour des conseils, des informations ou une assistance administrative.

BAPO définit cette vulnérabilité comme suit: les personnes sans-argent, sans-réseau, sans connaissance des langues nationales, sans qualification, sans-logement, sans-emploi, sans-séjour.

Afin que ces personnes puissent avoir accès à leurs droits sociaux, nous préconisons des procédures accessibles et simples et l'octroi automatique de certains droits, tels que l'augmentation des allocations pour les frais médicaux et des tarifs sociaux pour le transport et l'énergie.

Quel que soit le statut de résidence d'une personne, l'assistance médicale d'urgence doit rester un droit fondamental, qui doit être rapidement et efficacement accordé par les CPAS.

### 4.2 Le sans-abrisme

Le sans-abrisme reste un problème irrésolu, surtout dans les grandes villes comme Bruxelles. Outre le sans-abrisme, loger dans des habitations inadéquates présente un problème pour les personnes touchées par la pauvreté. Vu leur peu de moyens pour des logements locatifs chers, ils tombent souvent dans un circuit de logements insalubres loués à moindre prix.

Les services sociaux de quartier de Cureghem et de Saint-Gilles offrent un espace de rencontre aux personnes sans-abris, où du café et, pendant l'hiver, de la soupe leur sont offerts.

L'accompagnement individuel pour la recherche d'un logement est intensif, mais le soutien qu'offre l'antenne de Saint-Gilles est nécessaire pour les personnes avec de faibles revenus, ou qui ne parlent pas la langue. L'antenne BAPO maintient dans ce cadre son large réseau de services sociaux spécialisés pour le sans-abrisme. En 2015 l'antenne Caritas International, développera également le suivi individuel des personnes en recherche d'un logement.

Outre la limitation des listes d'attente pour les logements sociaux, nous recommandons que les discriminations des propriétaires sur le marché privé soient fermement combattues.

Le gouvernement devrait également inciter les propriétaires à rénover leurs maisons pour les mettre en conformité avec certains critères, tout en restant accessibles financièrement.

L'accueil d'urgence reste une nécessité en période de crise, même si nous donnons la priorité à des solutions durables aux problèmes des sans-abris.

### 4.3 Réaliser l'inclusion active

Quel que soit le statut de séjour, les quatre antennes offrent une écoute attentive à toute personne qui en a besoin.

Les personnes dans la pauvreté se sentent souvent perdues, ne connaissent pas les procédures et ne disposent souvent pas des bonnes informations. Nous essayons en tant que

CAP Brabantia d'être un intermédiaire entre la personne et la réalité quotidienne. Concrètement, nous organisons des séances d'information collectives sur différents sujets, mais aussi, plusieurs fois par an, des activités récréatives. Le service social de quartier de Saint-Gilles organise aussi des ateliers de travail pour soutenir les personnes dans leurs recherches d'emploi. En 2015 l'antenne Caritas International développera également l'accompagnement individuel des personnes en recherche d'emploi

Dans ce cadre nous plaçons pour un parcours vers l'emploi dans lequel les CPAS et les services d'accompagnement vers l'emploi accordent de l'importance aux compétences individuelles et aux intérêts des personnes. Cela en vue d'un emploi durable.

Enfin, nous accordons une grande importance à l'inclusion active des enfants. Quel que soit leur statut de séjour, les enfants en situation vulnérable doivent recevoir à l'école et dans leurs temps libres la possibilité de se développer. A l'école cela peut se faire au moyen de cours supplémentaires ou adaptés, de soutien administratif à la demande d'une bourse d'étude,... Les initiatives de loisirs doivent rester accessibles financièrement et prendre des mesures supplémentaires pour atteindre les enfants en situation de précarité.

## 5. Annexes

### Les implantations du CAP Brabantia :

#### Le secrétariat du CAP Brabantia asbl :

Il se situe rue de la Charité, 43 à 1210 Bruxelles

Tél : 02/211 10 53

E-mail : [caw.brabantia.cap@hotmail.com](mailto:caw.brabantia.cap@hotmail.com)

#### Les coordonnées des quatre services sociaux :

- CAP Brabantia asbl, service social des Oeuvres Paroissiales de Saint-Gilles, service de quartier polyvalent: Entraide et Seniors Sans Frontières

Rue de l'Eglise 59, 1060 Saint-Gilles, 02/541 81 10.

E-mail : [entraide.bernardvs@gmail.com](mailto:entraide.bernardvs@gmail.com)

- CAP Brabantia asbl, service social de Cureghem, service de quartier polyvalent :

Rue Van Lint, 77, 1070 Anderlecht, 02/523 93 64.

E-mail : [ssc-sdk@belgacom.net](mailto:ssc-sdk@belgacom.net)

- CAP Brabantia asbl, service social de Caritas International, service pour étrangers :

Rue de la Charité 43, 1210 Saint-Josse-ten-Noode, 02/229 36 11

E-mail : [serv.soc.dienst@caritasint.be](mailto:serv.soc.dienst@caritasint.be)

- CAP Brabantia asbl, service social de Bruxelles Accueil- Porte Ouverte (BAPO), service polyvalent de 1ère ligne :

Rue de Tabora 6, 1000 Bruxelles, 02/511 81 78.

Site : [www.bapobood.be](http://www.bapobood.be)

E-mail : [as@bapobood.be](mailto:as@bapobood.be)

#### Le Conseil d'Administration au 31 décembre 2014:

Présidente : Madame Anne VAN DEN BUSSCHE

Secrétaire : Madame Solange WAUCQUEZ

Trésorier : Monsieur Jules-Henri PONCELET

Membres : Monsieur Pierre Florent PETERKENNE

Monsieur Gonzalo DOPCHIE

Madame Anne DUSSART

Madame Marie-Paule MOREAU

Monsieur Daniel HACHEZ

Madame Marie-Françoise BOVEROULLE

#### Les modes de subsidiation : Le CAP Brabantia est subsidié par :

La Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale (conseil consultatif de la santé et de l'aide aux personnes) : les subsides proviennent de la région Bruxelloise.

Le Fond Maribel Social des Etablissements et des Services de Santé 330.02 : les subsides proviennent du niveau fédéral.

Actiris

## Organigramme du CAP Brabantia CAW au 01/03/2015 :

### Conseil d'Administration du CAP BRABANTIA CAW a.s.b.l.-v.z.w.

Service Social Entraide de St Gilles : Mr PETERKENNE

Bxl Accueil/ Porte Ouverte (BAPO): Mme MOREAU

Caritas International : Mr DOPCHIE, Mme DUSSART, Mr PONCELET (Trésorier)

Membre du Conseil d'Administration : Mr HACHEZ

Service Social Cureghem : Mme WAUCQUEZ (Secrétaire)

Eglise de Bruxelles : Mme BOVEROULLE

Présidente : Mme VAN DEN BUSSCHE

#### BUREAU :

Mme DUSSART A.  
Mme MOREAU M.P.  
Mme WAUCQUEZ S.  
Mme VAN DEN BUSSCHE A.  
(Présidente)

#### Responsable administratif

Mme BEUMIER J.  
Support Informatique:  
Mr ENGELBORGHES C.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b><u>Brabantia Caritas International</u></b><br/><u>Assistants Sociaux</u><br/>Mme BEZIRDJIAN M.<br/>Mlle BONGONGU M. (50%)<br/>Mlle DE MEDTS M.<br/>Mlle DOS SANTOS S.<br/>Mme HENNEAU V.<br/>Mr MEERT M.<br/>Mme MUKABUCYANA J.<br/>Mme PAQUET C.<br/>Mme STEPPE V.<br/>Mlle. VAN CANT K.<br/>Mr. VALCKX S.<br/>Mme VANDENDRIESSCHE M.<br/>Mr VERHAEGEN W.<br/>Mme. ZAMFIRACHE C.<br/><u>Tuteurs</u><br/>Mme BRUYNEEL L.<br/>Mr GUILLET U.<br/>Mlle PETTENELLA A.<br/>Mlle SANCHEZ J.<br/>Mlle VANDENBOSSCHE A.<br/>Mlle VAN DER STRAETEN I.<br/><u>Aide administrative</u><br/>Mme BOGAERTS M.<br/><b><u>Service social pour Etudiants et</u></b><br/><b><u>Stagiaires Etrangers</u></b><br/>Mlle BONGONGU M. (50%)</p> | <p><b><u>Brabantia Bxl Accueil/ Porte Ouverte (BAPO)</u></b><br/>Mme CZETWERTYNSKI M.<br/>Mme BOUWENS D.</p> | <p><b><u>Brabantia Oeuvres Paroissiales de Saint-Gilles</u></b><br/><b><u>Service Social Entraide de St Gilles</u></b><br/>Mme SAIDI B.<br/>Mr VANDERMEULEN P.<br/>Mr VANSNICK B.<br/>Mr LAWSON K.<br/><b><u>Seniors sans Frontières</u></b><br/>Mme EL IDRISSE R.</p> | <p><b><u>Brabantia Service Social Cureghem</u></b><br/>Mme THILS K.<br/>Mme DEMARET C.<br/>Mme. VANDERHOEVEN A.</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## 6. Le rapport Inter-Centres CAP

Comme décidé en 2013, suite à l'augmentation de la pression et de la charge de travail des équipes, l'IC a maintenu la fréquence de ses réunions, à raison d'une rencontre toutes les 6 semaines. L'IC s'est donc réuni 7 fois au cours de l'année, aux mois de janvier, mars, mai, juin, septembre, novembre et décembre 2014.

Lors de ces réunions, **le tour de présentation approfondie des Centres**, entamé en 2013, s'est prolongé. Ainsi le service social mutuelliste de PARTENAMUT, la Porte Verte et le CASAF ont présenté leurs spécificités, leurs axes de travail, leurs activités et projets et l'évolution de ceux-ci. Ces présentations restent un moyen privilégié d'échanger et de renforcer les liens entre les centres.

Nous avons également abordé le malaise et les difficultés rencontrées par les équipes de certains centres (SESO, Caritas International, CSP) suite aux **politiques de Fedasil**. La diminution drastique des financements en matière d'accueil et d'hébergement des primo arrivants a eu des conséquences lourdes, particulièrement au niveau de SESO, qui a dû prendre des décisions difficiles et licencier une partie de son personnel. L'IC analyse ce changement de politique comme le basculement probable de l'« aide aux demandeurs d'asile » des politiques sociales vers les politiques de l'intérieur.

Bernard Vansnick quittant son poste de coordinateur Brabantia et prenant par ailleurs une pause-carrière, l'IC a décidé d'avancer **l'élection du coordinateur IC CAP** de 3 mois. Le coordinateur a un mandat de 4 ans, il prépare l'ODJ des IC en collaboration avec la FdSSB et siège au Bureau et au CA de la FdSS-FdSSB à titre d'invité. Hélène Montluc, coordinatrice du CASAF a présenté sa candidature et été élue à l'unanimité comme coordinatrice de l'IC CAP.

Les **évolutions au sein de la FdSS-FdSSB** ont aussi fait l'objet de communication et de clarification en IC : départ du secrétaire général, Charles Lejeune et son remplacement par Céline Nieuwenhuys ; changement de fonction de la coordinatrice de l'IC, Betty Nicaise assure désormais la coordination générale des secteurs (CAP, SAJ, ER, CASG, CSSW) et se consacre au pôle patronal et engagement de la nouvelle coordinatrice IC CAP et CASG, Julie Kesteloot ; renforcement de la cellule communication avec l'engagement de Paul Hermant. Le nouvel organigramme de la FdSS-FdSSB a été partagé.

Ainsi, la nouvelle organisation permet de répondre à la volonté de **renforcer les synergies entre les CASG et les CAP**. L'arrivée de la nouvelle coordinatrice a été l'occasion d'entamer un travail de **réflexion sur le rôle et les finalités de l'IC**. Quels projets pouvons-nous développer tout en tenant compte des contraintes et des limites de chacun ?

Un **IC commun CAP CASG** a été consacré à l'élaboration d'une note politique adressée au nouveau gouvernement afin de faire entendre la voix du secteur et de tenter de peser dans la déclaration de politique générale de la Région bruxelloise. Cette note reprenait les recommandations et revendications du secteur d'une part, quant aux politiques sociales et économiques impactant directement les usagers des centres et d'autre part, quant aux modes de financements et aux moyens accordés aux centres.

Nous avons consacré une réunion à un **Focus Group organisé par le FEBI** afin d'identifier les besoins spécifiques du secteur en matière de formation et ainsi permettre d'adapter au mieux les offres de formations.

Nous avons également reçu des **invités** :



Stefania Perrini du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté est venue nous présenter le projet du Forum Bruxellois Lutte contre la Pauvreté autour de l'**innovation sociale** en temps de crise dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre.

Annette Perdaens de La Strada est venue présenter la problématique des **SHNA** (Structures d'Hébergement Non Agréées). Les CAP ont été invités à signaler au groupe de travail sur les SHNA toute maison d'hébergement qui ne serait pas encore répertoriée dans la liste ; ainsi qu'à soutenir le travail de lobbying auprès des acteurs concernés.

Muriel Allart du SMES-B et Vincent Desirotte de l'asbl Infirmiers de rue nous ont présenté le projet **Housing First**, accès immédiat à un logement pour les personnes sans-abri. Un débat intéressant a suivi la présentation sur la question de l'accès au logement dans un marché locatif saturé.

Par ailleurs la FdSS a également **informé** ses membres via l'IC :

- Présentation des ministres et de la déclaration de politiques générale de la Cocom.
- Alexia Serré a présenté le rapport SySSo et l'état des réflexions sur l'interprétation et l'exploitation des données statistiques.
- Mise en place dès 2015, en plus des plénières Employeurs, de réunions traitant d'aspects patronaux et s'adressant spécifiquement aux « gros » employeurs. Des questions liées à la gestion de grandes équipes (droits et devoirs de l'employeur, législation, remplacements, contrats de travail, ...) y seront abordées.
- Section action sociale du conseil consultatif

Au niveau **administratif** :

- Accompagnement des centres dans les démarches administratives suite au changement de pratique de l'administration au niveau du temps de travail hebdomadaire reconnu par la Cocom, dit « dossier 38h/sem ».

## **Perspectives**

2014 aura été une année charnière marquée par divers changements (organigramme de la FdSS-FdSSB, nouvelle coordinatrice sectorielle et nouvelle coordinatrice IC).

L'année se clôture sur la planification 2015 des IC CAP, des IC communs CAP-CASG mais aussi par la mise en place de nouveaux espaces de rencontres et de réflexion entre les services qui vise une plus grande participation des travailleurs sociaux aux dynamiques sectorielles.

Des groupes de travail communs seront donc mis en place début 2015. Ceux-ci répondent aux besoins identifiés suite aux échanges et aux réflexions de l'année écoulée, à savoir :

- GT « Interpellation politique » : alimenter par les constats du terrain le travail de plaidoyer de la FdSSB ainsi que proposer des outils de communication pour les centres  
Objectif : renforcer le plaidoyer du secteur
- GT « Récolte de données » : partir de la pratique d'encodage des travailleurs sociaux et des résultats statistiques pour mener des discussions de fond sur la pratique du travail social ; les enjeux et sens de l'encodage,...  
Objectif : échanges de pratiques + remettre du sens dans l'encodage

- GT «Question d'identité : quels indicateurs d'activités ? » : mener une réflexion et interroger l'identité des services sociaux généralistes  
Objectif : renforcer l'identité et le discours du secteur dont la spécificité est d'être généraliste.

Les IC communs CASG CAP seront systématisés : 4 rencontres sont déjà programmées. Ces rencontres seront « thématiques », l'idée étant de renforcer les synergies entre CAP et CASG et d'aborder de manière alternative des questions sociales. En 2015, nous aborderons la question de la « déprivatisation » de la vie privée dans le cadre du travail social.

Les différentes rencontres CAP-CASG (groupes de travail et IC communs) auront lieu au Théâtre Varia qui nous accueillera dans le cadre d'une nouvelle collaboration avec la FdSS-FdSSB à développer en 2015.